

UN ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE



REVUE SUISSE D'APICULTURE

1-2/2024 · Janvier-Février

Conseils aux débutants

Nos plus belles « bourdes » apicoles

Densité des abeilles mellifères

Densité des colonies d'abeilles mellifères
et durabilité

2024

HOSTETTLERS®

Alimentation *pour Abeilles*



éprouvée et riche, recommandée
par les apiculteurs

contenant sucre, fructose
et sucre de raisin

- Sucre Suisse
- conservation 24 mois (DULO)
- sans agents conservateurs



NOUVEAU



SIROP ALIMENTAIRE

Idéal pour l'alimentation automnale,
72-73% matière sèche.

BagInBox 20 kg / 10 kg / 6 kg
Bouteille PET 2 kg
remises a partir de 100 kg

CANDI ALIMENTAIRE

Idéal pour l'alimentation de stimulation au
printemps et l'alimentation intermédiaire.

Bac transparents 1.5 kg
Carton sac en plastique 6 kg
remises a partir de 24kg

BAC TRANSPARENTE 1.5 kg

Dépôts:

voyez: www.hostettlers.ch

Genève Camion Transport SA
53, Rte. des Jeunes
1227 Carouge
Tél. 022 343 23 40

Dailens Planzer Transports SA
Zone industrielle Les Graveys
1306 Dailens
Tél. 021 863 14 45

Lyss Planzer Transport AG
Industriering 17
3250 Lyss
Tél. 032 387 31 11

Burgdorf Camion Transport AG
Buchmattstrasse 70
3400 Burgdorf
Tél. 034 428 00 28

Sion Berthod Transports SA
Route de la Drague 56
1950 Sion
Tél. 027 205 66 33

Prix de base / remises voir:
www.hostettlers.ch

Sirop (Bio/conventionnel): La remise est accordée pour la quantité achetée tout au long d'une année civile et est mis à jour avec chaque facture. Il est possible d'effectuer plusieurs retraits au cours de l'année. Les prix indiqués s'appliquent aux marchandises retirées aux dépôts à partir de 4 paquets.

www.hostettlers.ch / Tel. gratuit: 0800 825 725



Hostettler-Spezialzucker AG

Karl Roth-Str. 1, CH-5600 Lenzburg 1

Tel. 044 439 10 10, www.hostettlers.ch



REVUE SUISSE D'APICULTURE

Fondée par Edouard Bertrand (1832-1917; rédacteur de 1879 à 1903)

145^e année
N° 1-2/2024

Janvier-Février

Les annonces et articles à publier doivent être adressés à la rédaction:

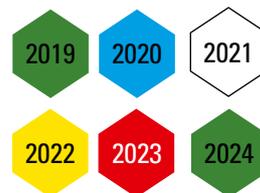
revue.sar@abeilles.ch

Tarifs des annonces et délais 2024:

www.revue.abeilles.ch

Les articles publiés dans la *Revue suisse d'apiculture* sous une signature individuelle n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Néanmoins, comme nous répondons juridiquement de tout ce qui est publié, selon la jurisprudence, nous nous réservons le droit de ne pas publier certains textes, documents, lettres!

Couleurs de marquage des reines



SOMMAIRE

EDITORIAL

Après la nymphe, l'imago 3

LE MOT DU PRÉSIDENT

La biodiversité en péril 4

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

Nos plus belles « bourdes » apicoles 5

SAR

Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 30 octobre 2023 10

Compte-rendu de la rencontre entre le comité central SAR et les représentants des fédérations du 11 novembre 2023 10

Concours des ruchers SAR 2024 11

148^e assemblée des délégués de la SAR 12

APISUISSE

Le Conseil des Etats se positionne clairement en faveur de la sauvegarde de la pollinisation par les abeilles 16

APISERVICE

Contrôle des déchets 17

Acquisition de Halades 01 et Aldekol DES Aktiv 21

Comprendre les pertes hivernales 22

Importance et diversité des stations de fécondation 25

DENSITÉ DES ABEILLES MELLIFÈRES

Densité des colonies d'abeilles mellifères et durabilité 30

ABEILLES SAUVAGES

Les eucères 33

FOURMIS DANS LES RUCHES

Etude sur les fourmis dans les ruches pour la SAR 36

IN MEMORIAM

Alexandre Bula 37

REVUE DE PRESSE

38

DATES À RETENIR

42

Photo couverture: Les ruches paraissent mornes en hiver sans le bourdonnement à l'entrée, mais à l'intérieur la vie est bien présente.
Photo Isaline Bise.

EDITORIAL

Après la nymphe, l'imago

Alors que 2023 s'achevait, une importante métamorphose était à l'œuvre pour la Revue suisse d'apiculture, à l'abri des regards. Le stade nymphal a été long et laborieux, mais voici venu l'imago. Ce terme scientifique pour désigner l'insecte adulte, mais dont la consonance est très belle je trouve, cherche à décrire le nouveau visage de notre revue. Le format agrandi permettra plus de lisibilité, le nouveau design un peu plus de modernité. La créativité des diverses parties prenantes à l'élaboration de chaque numéro aura plus d'espace pour s'exprimer.

La revue a désormais son propre site web, on peut y retrouver les archives, certains articles sélectionnés, et toutes les informations utiles. Les lecteurs possédant un login pourront lire directement en ligne.

Je ne reviendrai pas sur les aspects un peu sombres qui concernent le domaine de l'apiculture, il est toujours utile de commencer l'année avec une bonne dose de positivité dans son sac. Le Conseil des Etats s'est prononcé mi-décembre en faveur de l'apiculture, des abeilles et de la biodiversité; le monde apicole s'est réjoui; commençons 2024 en s'appuyant sur cette première victoire politique!



Isaline Bise

Impressum

Editeur: Société Romande d'Apiculture (SAR)

Rédaction: Isaline Bise,
revue.sar@abeilles.ch

Tirage: 4000 exemplaires

Mise en page et impression:

Centre d'impression Le Pays
Allée des Soupirs 2, CP 1116,
2900 Porrentruy

Changements d'adresse:

Aude Steiner
Les Brüssattes 1
2904 Bressaucourt
Tél. 032 466 76 64
E-mail: administration@abeilles.ch

La biodiversité en péril



Francis Saucy

Président SAR

presidence@abeilles.ch

Forte progression du frelon asiatique

En effet, après les premières signalisations en 2017, cet insecte s'est progressivement installé. D'abord établi en Suisse romande, il colonise actuellement la partie alémanique du plateau suisse où il a atteint les rives du lac de Constance. C'est donc devenu un enjeu national. Il ne faut pas s'attendre à des solutions miracle et il est peu probable que l'on parvienne à éradiquer cet insecte envahisseur. En revanche, comme pour le varroa, il paraît envisageable de limiter les dommages aux colonies d'abeilles mellifères et de vivre avec ce nouveau danger. De manière réjouissante, des mesures sont prises dans les sections et les fédérations avec un engagement local très important. Votre comité s'implique lui aussi activement afin d'assurer la coordination et pour que nos intérêts soient pris en compte dans les cercles de décision.

Enfin un succès au parlement

Un autre volet important de notre action est celui de la défense des intérêts de l'apiculture au niveau national. A cet égard l'intergroupe parlementaire « abeilles » est un pilier important. Lors de la session des chambres fédérales de septembre 2023, trois motions (23.4028, 23.4035, 23.4036) avec le même texte ont été déposées sur le thème « assurer la pollinisation par les abeilles sauvages et mellifères » dans

Chères et chers apiculteur-riche-s, J'ai le plaisir de vous adresser mes vœux les meilleurs pour l'année qui vient de débiter. Pour la SAR, ce sera une année durant laquelle de nombreux défis seront à relever. Sur le plan administratif, nous inaugurons un nouveau système de gestion des membres et votre revue fait peau neuve. J'espère que vous apprécierez ces nouveautés.

les deux conseils. Elles ont été signées au total par 81 parlementaires et sont soutenues par l'Union suisse des paysans. Malgré une proposition de rejet du Conseil fédéral, la motion 23.4028 défendue par Peter Eggin a été plébiscitée au Conseil des Etats en décembre dernier. Elle doit être prochainement examinée par le Conseil national.

Mais des reculs sur la biodiversité

L'obligation d'affecter 3,5% des terres assolées à des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) décidée en 2022 par le Conseil fédéral, et dont la mise en œuvre initialement prévue pour 2023, avait été reportée une première fois à 2024, a à nouveau été déplacée à une date ultérieure par le parlement. Enfin, lors de la même session d'hiver, le Conseil des Etats a refusé pour la seconde fois et de manière incompréhensible d'entrer en matière sur le contre-projet indirect à l'initiative « biodiversité ». Ce compromis élaboré par le Conseil national était pourtant très consensuel. Les initiants étaient prêts à s'y rallier et à retirer leur initiative. En conséquence de ce rejet, c'est bien l'initiative populaire qui sera soumise au peuple, en 2024 probablement. Le débat sera donc mené publiquement sur cet enjeu majeur pour l'avenir du vivant, celui de notre planète et en définitive de nos enfants et petits-enfants.

Nos plus belles « bourdes » apicoles

En apiculture, l'apprentissage se fait souvent dans la douleur. C'est la raison pour laquelle il y a parfois quelques réticences à traiter le sujet. Mais qui peut prétendre faire juste du premier coup ? Cela est d'autant plus vrai quand on dépend de la nature, qu'on collabore avec le vivant. Aujourd'hui nos auteurs ont montré du courage en vous livrant quelques-unes de leurs plus belles « bourdes ».

Il y a peu de mes « bourdes » dont le souvenir me fasse sourire. J'ai laissé aux archives celles qui m'inspiraient la tristesse et la culpabilité. Il y a toutefois quelques faux pas dont les conséquences sont plus légères et que j'ai, de ce fait, tendance à reproduire régulièrement. Je vais pouvoir vous en raconter quelques-uns.

Le feu au tapis

Transporter son enfumoir chaud d'un rucher à un autre peut être délicat. Il y a quelques années, j'avais pris le parti de ne pas me compliquer la vie, et je l'avais calé sur le tapis de mon véhicule, côté passager. D'accord j'allais respirer de la fumée et le tapis allait un peu chauffer mais il s'agissait de rouler 5 minutes tout au plus. D'ailleurs, j'avais ouvert les fenêtres et placé une pièce en céramique sous mon enfumoir. Au premier virage, il a basculé, des braises sont tombées sur le tapis et j'ai dû m'arrêter en urgence pour étouffer le début d'incendie. Je connais quand même deux apiculteurs valaisans qui y ont laissé leur véhicule. Alors ne jouez pas avec le feu !

La cagette neuve

Vous voyez où je veux en venir... Les cagettes d'expédition de reines sont operculées lorsqu'elles sont neuves. Elles possèdent un scellé qu'il faut ôter à la première utilisation. Bien sûr, je le sais, et je me promets à chaque fois de ne pas oublier.

La dernière fois que j'ai oublié, je m'en suis aperçue quand je suis venue vérifier l'acceptation, au bout de 7 jours. La reine était en pleine forme mais j'ai dû inspecter tous les cadres pour vérifier l'absence de cellules royales.

La danse de l'extracteur

A notre troisième ou quatrième récolte, avec mon binôme Shirley, nous avons investi dans



Céline Jurik

Apicultrice en Valais, monitrice-éleveuse et membre du comité central SAR



© Céline Jurik

un extracteur motorisé après avoir fait nos premières saisons à la manivelle. Pas suffisamment équilibré, ni solidement ancré, bref, vous voyez la scène : il se déplace ! Héroïquement, je m'étais sur l'extracteur de tout mon poids pour tenter de l'immobiliser. Sans succès, il me balade dans la miellerie sous l'œil amusé de Shirley qui filme la scène en riant aux larmes. On a depuis arrimé notre extracteur et soigné la disposition des cadres.



© Céline Jbrk

Et flap la reine...

Fin juillet, on consacrait notre après-midi au marquage des reines de station. Dans une des apideas, je trouve une reine de toute beauté, grosse brune, avec un large thorax, une belle ponte, abondante et compacte. Je partage cette plaisante observation avec mon collègue Stéphane en lui mettant le cadron sous le nez. Et elle s'envole...

Un vol lourd de reine fécondée. Je ne la lâche pas des yeux, elle va finir par se poser. En arrière-plan apparaît la gueule de mon chien. Et Flap la reine... Gobée!

Et j'entends encore « Dis donc, au prix de la croquette, il va être en bonne santé ton chien ! »



Lennart Åstrand

Apiculteur en Valais

A l'image de mes collègues qui nous ont raconté certaines de leurs plus belles bourdes, voici quelques idées à essayer de ne pas reproduire. En tant que débutant j'ai de la marge de progression et des bourdes j'en commettrai certainement encore beaucoup.

L'apocalyptique

Durant la fin de l'été 2022 j'avais visité une colonie de laquelle j'avais sorti un cadre un peu vieillot dans le but de l'éliminer. Ce cadre de rive contenait encore un peu de pollen et de miel mais rien de bien folichon. Après avoir refermé la ruche je décidais de faire une visite rapide au jardin de mon beau-père et au vu des températures clémentes je sortis le cadre de la voiture pour éviter qu'il ne fonde. Bien mal m'en a pris de ne pas me méfier de l'odorat affûté des insectes avoisinants. Après environ 5 minutes sans surveillance voilà que mon cadre était dissimulé par un nuage d'insectes de toutes sortes. Des guêpes, des abeilles, il y en avait partout. En courageux gaillard j'ai donc vêtu ma voilette, me suis muni d'une brosse et ai empoigné vigoureusement à mains nues ce cadre dans le but de secouer, brosser, déguerpir tout ce petit monde que je n'avais pas invité. Mais c'était sans compter que ce petit monde n'était pas les gentilles dociles que j'avais auparavant dérangé dans leur maison. Non, ce n'était que des pilardes à la dent longue et avide de la moindre

miette. Il ne m'a pas fallu beaucoup de temps pour m'en rendre compte avant qu'elles ne commencent à manifester contre mes intentions. Me criblant les avant bras d'un bon nombre de piqûres. Ce qui me fit lâcher ma prise avant de m'éloigner, subito. Ce n'est qu'après m'être équipé plus convenablement que j'ai pu revenir à la charge et mettre fin à cette pagaille que j'avais créée dans toute ma méconnaissance et ma naïveté.

La tête en l'air

Je ne sais pas pour vous mais souvent quand je bricole je finis toujours par poser quelque chose dans un endroit incongru. Bien souvent si je me trouve proche de ma voiture j'y pose quelque chose sur le toit et il n'est pas rare que je l'oublie là. L'été dernier, j'avais déplacé une colonie en soirée en utilisant la voiture de mon épouse. Tout s'est bien déroulé mais au moment de reprendre la route pour rentrer chez moi, je me suis souvenu qu'il restait dans le coffre des sacs de déchets recyclables. N'étant pas très loin du point de collecte, je prends donc la peine de faire un détour

pour m'affranchir de cette corvée. La nuit étant sombre, je stationne la voiture face à la benne du vieux papier, laissant tourner le moteur pour bénéficier de la lumière de mes phares. Je descends de voiture, ouvre le coffre, prends ma caisse contenant mes affaires d'apiculture et mon enfumoir que je pose à terre. Puis j'entreprends de vider le vieux papier dans la benne. Le deuxième sac contenant du verre je me dirige vers le container à verre avant de me rendre compte que mes phares ne sont plus assez bien positionnés pour éclairer cet endroit et que je n'arrive pas à distinguer la couleur de flacons. Je remonte donc en voiture, engage la marche arrière et... CRAC! Ecrabouille mon enfumoir. Je ne vous cache pas que je me suis traité de tous les noms d'oiseaux pour cette bêtise.

La catastrophe

La même année, j'ai aussi eu la bonne idée de vouloir utiliser l'eau que j'avais utilisée pour rincer mon matériel de désoperculation et d'extraction pour nourrir mes colonies. En théorie l'idée semblait bonne puisque cette eau (environ 4 l) était chargée en miel et devait sûrement être meilleure que du sirop industriel. Mais là encore, mauvaise idée. Moins d'une demi-heure après avoir donné la mixture, un pillage violent s'était organisé autour de mes trois ruches. J'ai donc sorti le tuyau de jardin, et j'ai arrosé copieusement au-dessus de mes ruches. Même si l'eau aidait un peu, certaines abeilles bien adroites continuaient leur bal et rien ne semblait pouvoir les arrêter. Deux sur les trois ruches que j'avais à cet emplacement ont survécu mais la troisième n'a pas résisté. A l'ouverture, le lendemain, il ne restait plus qu'une poignée d'abeilles vivantes avec la reine. Parmi elles, un spectacle désolant de destruction et de mort. Il y avait un épais tapis d'abeilles mortes au fond de la ruche et sur les cadres, il ne restait plus que les feuilles de cires gaufrées. Les alvéoles, le couvain, les réserves, tout avait disparu. C'est, à ce jour, ce que j'estime être la plus grosse bêtise que j'ai faite et j'espère que le fait de vous la conter vous évitera de la reproduire.

La happy ending

Pour terminer sur une note positive, voici une aventure qui m'est arrivée cet été. Nous nous étions installés avec mon épouse autour de la table du jardin, sous une voile d'ombrage avec quelques ruchettes. Notre but? Profiter de passer un peu de temps ensemble en marquant les



© Céline Jurik

quelques reines que nous avons élevées. Après une ou deux reines marquées avec succès, l'ambiance était à la détente dans une atmosphère estivale agréable. Les abeilles étaient douces, tout allait bien. Jusqu'au moment où j'ouvre la ruchette suivante. Je parcours le premier cadron, puis le deuxième, puis le troisième sans réussir à localiser la jeune reine. J'entreprends alors de fouiller de fond en comble la ruchette. Mon épouse et moi scrutons tous les recoins, nous enlevons le nourrisseur, le plancher, revisitons les cadres, rien. Le doute s'installe, avait-on déjà marqué et encagé la reine de cette ruchette? La scène dure un peu jusqu'au moment où ma femme s'exclame «ce serait



© Céline Jurik

pas la reine ça ? » en pointant une abeille tapie entre deux des épaisses planches de mélèze qui constituent la table. A l'aide d'un lève cadre, nous essayons depuis dessous de la faire monter hors de sa cachette mais la voilà déjà qui s'envole. Heureusement, pas trop haut grâce à la voile d'ombrage. Puis elle se pose sur la vareuse de mon épouse. Sans manquer, à peine je m'approche pour la capturer, la voilà qui s'envole à nouveau et le sentiment que nous allons la perdre nous envahit tous les deux. Dans un élan de désespoir, je me jette donc dessus en refermant mes mains. - « Je l'ai » dis-je à ma femme. Comment faire maintenant pour la libérer dans un attrape reine ou une boîte quelconque ? Si j'ouvre les mains, c'est sûr, elle va voir le jour et prendre la poudre d'escampette.



Guillaume Kaufmann

Apiculteur dans le canton de Neuchâtel

Pour que vous compreniez bien, il faut que je commence par une anecdote. J'ai un banc de ruches réservé aux nuclei que je crée dans le courant de l'année. Or, en 2022, il y a un nuclei que je n'ai ni vendu ni déplacé et que j'ai fini par mettre en ruche sur ce banc « en attendant ». Il fait la saison là, avec une hausse, puis deux. Il me fait une belle production : tout va bien.

Or arrivé en juillet, il faut quand même que je libère la place pour mes jeunes colonies. Je décide d'essayer une technique que je n'avais jamais expérimentée : le nuclei de la mi-journée. Par une belle journée ensoleillée, je déplace ma ruche puis je mets à la place une ruchette avec des cadres de cire gaufrée et une reine fécondée. Je suis bluffé par l'efficacité et la simplicité de la méthode : les butineuses qui reviennent de la récolte suffisent largement à créer un très bel essaim pour la nouvelle reine et les jeunes abeilles qui restent avec le couvain sont bien

Nous décidons donc de courir à la maison pour s'enfermer dans la plus petite pièce... Pour la circonstance le petit WC visiteur fait parfaitement sens. La stratégie porta ces fruits et nous réussîmes à marquer puis encager et introduire dans la foulée cette jeune reine fugueuse qui nous fera rire encore longtemps lorsque nous y repenserons.

Pour ma part, je vous souhaite à vous et vos avettes une bonne fin d'hivernage et un beau départ dans la saison 2024.

En plus de 23 ans d'apiculture, j'ai eu mon lot de reines écrasées, de cadres tombés par terre, d'armoire à cadres mal fermées, de nuclei ayant surchauffé à la cave, de diffuseurs d'acide formique ayant dégouliné et autres désagréments. Mais je vais vous raconter une vraie belle bourde – dont j'ai même un peu honte – mais de laquelle je n'ai pas encore fini de sortir.

assez nombreuses dès lors que je retire les hausses ! Des deux côtés tout va bien. Je n'ai même pas eu à ouvrir la ruche : quelle élégance !

En parallèle, sur un deuxième rucher, j'ai une ruche qui a développé du couvain calcifié depuis 2021 (souvenez-vous, cette année hyper humide où nous n'avons quasiment pas fait de miel). Ça fait un moment que je la suis en essayant diverses méthodes sans succès (resserrage, nourrissage, changement de la reine après arrêt de ponte, etc.). Je décide d'employer les grands moyens : la transférer sur des cadres de cire neufs dans une ruche désinfectée et avec une nouvelle reine. Or je me pose la question : comment faire le transfert en véhiculant le moins de spores de couvain calcifié possible ? Il me semble que taper les cadres ou les brosser au-dessus de ma nouvelle ruche ne peut que la contaminer. Et c'est là que j'ai la mauvaise idée de génie : si la technique du nuclei de la mi-jour-

née marche si bien ; si les butineuses retournent à l'emplacement d'origine et acceptent une nouvelle reine sans poser de question, pourquoi ne pas mettre ma ruche propre en place (avec la nouvelle reine) et brosser les abeilles devant la ruche après avoir capturé la vieille reine ? Elles devraient toutes y retourner. Les jeunes qui ne sont pas encore orientées allaient bien retrouver leur chemin grâce aux anciennes qui battent le rappel. Avec un petit bâton, elles pourraient même remonter « à pattes », comme le font parfois les essaims dans une caisse. Comment cela pourrait-il mal se passer ? Je vous propose de faire une petite pause pour essayer de deviner ce qui est arrivé.

Même aujourd'hui, je ne me l'explique pas totalement, mais ça ne s'est pas DU TOUT passé comme avec le nuclei de la mi-journée. Les ouvrières sont bien entrées un moment dans la ruche, mais n'y trouvant ni leur vieille reine, ni le couvain, ni rien, elles ont préféré se répartir dans les ruches avoisinantes, créant une situation complètement chaotique au rucher. La ruche d'à côté, qui n'était rien de moins que ma meilleure productrice (doubles hausses à 100 % operculées sur trois extractions !) a été complètement pillée et vidée en 24 heures. J'aurais été content de m'en sortir au prix d'une très bonne colonie, mais ça ne s'est évidemment pas arrêté là. Les abeilles qui se sont réparties dans 5 à 6 ruches portaient bien entendu sur elles des spores de couvain calcifié et au printemps, quatre d'entre elles n'ont pas manqué de présenter des symptômes. J'en ai soufré deux et deux se sont remises, mais ce n'est que cet automne que je crois m'en être à peu près dépêtré (j'en aurai le cœur net au printemps).

Qu'aurais-je dû faire ? Ne pas vouloir faire le transfert des abeilles et l'introduction d'une nouvelle reine en même temps. J'aurais dû introduire la nouvelle reine soit 15 jours avant le transfert, soit au lendemain de celui-ci. Pourquoi cela marche pour la méthode du nuclei de la mi-journée et pas dans mon cas ? J'ai bien quelques idées, mais ne suis sûr de rien. Peut-être parce que les butineuses rentrent d'elles-mêmes dans la nouvelle ruchette sans être brossées ni dérangées ? Si vous en savez plus, n'hésitez pas à me faire signe. Ce fut sans conteste ma pire bourde, qui m'a coûté le plus cher, et je l'ai faite après plus de deux décennies de pratique. On n'arrête jamais d'apprendre !



Nuclei de la mi-journée, une dizaine de minutes après le déplacement de la ruche souche...

© Guillaume Kaufmann



Signes évidents d'une forte infestation au couvain calcifié. Momies sur la planche de vol.

© Guillaume Kaufmann

A propos du conseil aux débutants du N° 10/2023 – Mise en garde sur l'aspect législatif

L'article du mois d'octobre 2023 a tenté de couvrir l'aspect législatif de l'installation d'un rucher. La disparité entre cantons rend le résumé compliqué, voire impossible, le comité souhaite donc mettre en garde le lecteur : chacun est tenu de se renseigner auprès des autorités compétentes de son canton avant d'entreprendre l'exploitation de ruches.

Le comité central

Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 30 octobre 2023

La séance a lieu en visioconférence. Tous présents. Le comité central :

- Prépare en détail la séance du 11 novembre avec les représentants des fédérations ;
- Débat de la réorganisation des structures de la SAR ;
- Prend connaissance du calendrier de mise en place de l'application informatique de gestion des membres ;
- Débat du prix « Abeille d'Or », de la commission de rédaction de la revue, du conseil aux débutants publié dans la revue et de la nouvelle présentation de la revue ;
- Décide des montants des indemnités 2023.

Pour le comité, Henri Erard

Compte-rendu de la rencontre entre le comité central SAR et les représentants des fédérations du 11 novembre 2023

Dans les locaux de la Fondation Rurale Interjurassienne à Courtemelon (Jura). Participants : Comité central : Francis Saucy, président, Mélanie Baudet, Benoît Droz, Henri Erard, Olivier Mooser, Corinne Haesler. Invités : Isaline Bise, Aude Steiner. Valais : Clément Formaz et Yves Keller. Vaud : Quentin Voellinger et Alain Jufer. Genève : Pascal Crétard et Claude-Eric Klopfenstein. Fribourg : David Aeschlimann et Charles Oberson. Neuchâtel : Sébastien Aellen. Jura bernois : Thomy Gross et Rémy Meier. Jura : Sonia Burri-Schmassmann et Stéphanie Petitjean. Commission d'élevage : Alain Jufer. Excusée : Céline Jurik.

L'objet principal de la séance est la poursuite des réflexions sur l'organisation de la SAR. Les objectifs sont :

- Apporter plus de professionnalisme dans les fonctions opérationnelles
- Supprimer l'opérationnel pour les membres du comité central
- Donner plus de poids aux fédérations
- Simplifier l'organisation

Les prochaines étapes sont :

- L'établissement d'un plan financier
- Un plan de communication
- La validation par les fédérations
- La révision des statuts en assemblée des délégués 2025

Les autres objets suivants sont présentés et débattus.

1. La mise en œuvre du nouveau site www.abeilles.ch, positive, par un site plus complet et plus agréable qu'auparavant.
2. Le développement du logiciel de **gestion des membres**, en cours de mise en œuvre.
3. Les nouveautés qui seront apportées à la **Revue suisse d'apiculture** (format, graphisme, etc.)
4. La **lutte contre le frelon asiatique**. Les différentes mesures prises dans les cantons sont présentées. Il est décidé de poursuivre ce partage d'informations.
5. La préparation et le dépôt de la motion 23-4035 Klopfenstein – Brogginini « Assurer la **pollinisation** par les insectes, en particulier par les abeilles sauvages et mellifères », avec 76 signataires. Voir la Revue N° 1450, page 529.
6. La collaboration avec la **filière sucrière**.
7. Le **cours sur la protection des abeilles sauvages** qui aura lieu en 2024 en Suisse romande.

La séance est suivie du repas et de la remise des diplômes du concours des ruchers.

Au nom du comité, Henri Erard

Proposition d'organisation de la SAR

Conduite stratégique

Comité central

DOMAINES STRATÉGIQUES

- Conduite stratégique de la Société
- Défense des intérêts économiques et politiques de l'apiculture
- Communication
- Coordination et représentation des fédérations et sections
- Participation aux organes partenaires et aux commissions d'apiculture
- Supervision de la conduite opérationnelle

TÂCHES STRATÉGIQUES

- Gestion des membres
- Gestion des finances
- Edition de la revue
- Conception des formations des cadres
- Conception des règlements
- Gestion des litiges
- Acquisition des outils
- Délégation de tâches au centre opérationnel
- Désignation des membres des commissions
- Participation aux organes partenaires et aux commissions d'apiculture
- Gestion et promotion du label d'Or en Suisse romande

Conduite opérationnelle

Tâches déjà assumées par l'assistante administrative

TÂCHES OPÉRATIONNELLES

- Gestion de la liste des membres
- Secrétariat général
- Site internet
- Revue (abonnements, retours, annonces)
- Agenda apicole romand
- Préparation des séances et assemblées
- Marketing (timbres)
- Gestion des vétérans
- Gestion du Label d'Or (en partie)
- Vol (réception/préparation dossiers)

Tâches encore à déléguer (liste provisoire, non exhaustive)

- Secrétariat : procès-verbaux
- Caisse, comptabilité et facturations
- Miel : envoi des labels aux contrôleurs
- Vulgarisation : organisation des cours (réservation des salles, envoi et réception des inscriptions, décomptes...)
- Vétérans : commandes et envoi du matériel vétérans
- Gestion du matériel de marketing
- Gestion des concours des ruchers
- Gestion de l'informatique (MS365, logiciels, etc.)

Concours des ruchers SAR 2024

Le concours des ruchers 2023 est terminé et il s'agit déjà d'organiser celui de 2024. Il se déroulera pour les apiculteurs de la 2^e circonscription, soit :

La Sarine, Le Lac, Basse-Broye,
La Broyarde, La Gruyère, La Veveyse,
La Glâne

Que vous soyez **apiculteurs confirmés**
ou **débutants**

(une catégorie spéciale est prévue pour ceux qui ont moins de 5 ans de pratique)

vous êtes invités à **vous inscrire auprès du président de votre section avant le 1^{er} avril 2024**

Olivier Mooser

vice-président SAR,
responsable du concours des ruchers
concoursdesruchers@abeilles.ch

Il ne s'agit pas d'une compétition, mais bien d'un encouragement à se perfectionner dans tous les domaines de l'apiculture : conduite du rucher, soins aux colonies, élevage, mesures sanitaires, hygiène, connaissances théoriques, etc.

C'est aussi une belle occasion d'échanges et de discussions constructives avec les membres du jury et avec les autres participants, en particulier lors de la partie théorique – commune – et lors de la distribution des prix. Les différents

retours que vous pourrez glaner ne pourront que vous aider à vous développer.

Consultez le règlement du concours sur le site de la SAR ou dans l'agenda apicole : vous y trouverez toutes les informations ainsi que les aspects qui seront analysés, ce qui vous permettra de vous préparer de manière optimale. Profitez de l'hiver pour nettoyer et ranger le matériel, pour améliorer les détails et pour réviser la théorie en lisant les différents tomes de « L'apiculture, une fascination ».

Votre travail sera reconnu et récompensé. Vous aurez ainsi l'honneur de pouvoir apposer sur

votre miel le texte « Médaille d'or (ou d'argent ou de bronze) 2024 au concours des ruchers SAR » ! N'hésitez pas à tenter l'aventure et inscrivez-vous de suite !

Si vous avez des questions, contactez-moi à l'adresse concoursdesruchers@abeilles.ch P.S. A vos agendas ! Le concours des ruchers 2025 se déroulera en terres vaudoise et genevoise.

148^e assemblée des délégués de la SAR

Samedi 23 mars 2024

Halle des fêtes et centre sportif
Rue du Stade, 1965 Savièse

Programme

dès 8 h 00	Accueil des délégué(e)s et des invité(e)s
9 h 00-11 h 45	Assemblée des délégué(e)s
12 h 00-13 h 00	Apéritif
13 h 00-14 h 30	Repas
14 h 30-15 h 30	Conférence : Avis de droit « Statut de l'apiculteur et régime de construction relatif aux ruchers »
15 h 30-16 h 00	Questions
16 h 00	Fin

Organisation : Fédération d'Apiculture du Valais Romand

Vous êtes toutes et tous cordialement invité(e)s à assister à l'assemblée des délégué(e)s, à partager le repas ainsi qu'à la conférence qui suit. Concernant la participation au repas, vous êtes prié(e)s de vous inscrire jusqu'au 4 mars (voir informations sur la page d'inscription).

Les délégué(e)s sont inscrit(e)s par les sections, via leur fédération. Le repas des délégué(e)s est pris en charge par la SAR.

Transports publics

Arrivée des trains à Sion depuis Lausanne :

IR90 Direction Brig, voie 3
départ Lausanne 6 h 50 - arrivée Sion 7 h 56

IR90 Direction Brig, voie 3
départ Lausanne 7 h 21 - arrivée Sion 8 h 24

Car postal :
gare Sion – Savièse, St-Germain centre
B341 Direction Savièse, quai F
départ Sion 8 h 04 - arrivée Savièse 8 h 21

Car postal :
Savièse, St-Germain centre - gare Sion
B341 Direction Sion
départ Savièse 16 h 38 - arrivée Sion 16 h 55

Départ des trains de Sion direction Lausanne :

IR90 Direction Genève-Aéroport
départ Sion 17 h 01 - arrivée Lausanne 18 h 10

IR90 Direction Genève-Aéroport
départ Sion 17 h 34 - arrivée Lausanne 18 h 39



Thierry Largey, Prof. Uni. Lausanne, Dr. en droit, Licencié en Biologie

Menu

Plats Valaisans

*Carousel de la Raclette
et ses accompagnements*

Flon Saviésan

Café

Prix de la journée : CHF 40.-

comprenant café-accueil du matin, apéro, repas
de midi, café, thé et eau.

Le vin n'est pas compris dans le prix.



Menus spéciaux
sur demande sur
<https://adsar.favr.ch>

Inscription

L'entrée à la conférence est gratuite et ne nécessite pas d'inscription préalable.

Concernant la participation au repas, les personnes accompagnatrices et non déléguées sont priées de s'inscrire jusqu'au 4 mars 2024, de préférence en allant sur le site

<https://adsar.favr.ch>
(ou en scannant le code QR ci-contre)

L'inscription est aussi possible en utilisant le bulletin de versement ci-dessous.



Récépissé

Compte / Payable à
CH06 8080 8009 8642 7570 4
Federation d apiculture du Valais
Romand FAVR
1950 Sion

Payable par (nom/adresse)



Monnaie	Montant
CHF	40.00

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	40.00

Compte / Payable à

CH06 8080 8009 8642 7570 4
Federation d apiculture du Valais Romand FAVR
1950 Sion

Informations supplémentaires
AD SAR 2024

Payable par (nom/adresse)



Point de dépôt

**1-2-3
mars
2024**

Piacenza - Italie



**40^{ème}
édition**

APIMELL

Foire internationale d'apiculture

Un événement international certifié qui a un fort attrait pour les pays européens et non-européens

Pour plus d'informations, visitez notre site web:

www.apimell.it



PIACENZAEXPO

Via Tirotti 11 - 29122 Piacenza - Italy
Tel. +39 0523602711
www.piacenzaexpo.it
alessandra.bottani@piacenzaexpo.it

A VENDRE

**Nuclei DB • Nuclei warre
Ruches DB 12c. peuplées
Ruches DB 12c. vides**

Réservation : 079 433 19 67
Alain Pot - 1896 Vouvry

A VENDRE

Région Chablais-Riviera VD

**Essaims hivernés
Buckfast 6C Dadant**

Disponible mi-avril 2024, Fr. 350.-

Essaims de saison 6C Dadant

Disponible mi-juin 2024, Fr. 250.-

J. Pellaz - 076 672 44 69



079 608 72 12
labutineriesarl@gmail.com
Route de Romont 19
1553 Châtonnaye

TOUT POUR L'APICULTURE
www.labutinerie.ch



PORTES OUVERTES 2024

Vendredi 01 mars	09h00 - 11h45 13h30 - 17h00
Samedi 02 mars	09h00 - 11h45 13h30 - 16h00

Venez nous rendre visite et tentez
de remporter de jolis gains
en participant à notre concours !

De 5 à 25 % de rabais
durant ces deux journées !

Le Conseil des Etats se positionne clairement en faveur de la sauvegarde de la pollinisation par les abeilles

Communiqué de presse apisuisse

19 décembre 2023

sekretariat@apisuisse.ch

La motion a été déposée lors de la session d'automne de cette année par Peter Hegglin (centre) au Conseil des Etats et par Delphine Klopfsenstein Broggini (Verts) ainsi que par Andreas Aebi (UDC, aujourd'hui retiré) au Conseil national. De nombreux parlementaires de tous les partis l'ont cosignée. Ce large soutien a été confirmé par le résultat du vote au Conseil des Etats. La motion demande au Conseil fédéral de prendre des mesures durables pour assurer la pollinisation par les abeilles et, le cas échéant, de créer les bases légales qui font encore défaut. Il s'agit notamment d'évaluer les besoins en matière de pollinisation et les risques liés à une pollinisation insuffisante, ainsi que de renforcer le monitoring de l'état des populations d'abeilles sauvages et mellifères.

Avant la votation, le Conseil fédéral a certes exprimé des réserves quant aux conséquences financières d'une adoption, mais il confirme également la nécessité d'agir. Le gouvernement

Mardi 19 décembre 2023, le Conseil des Etats a adopté la motion 23.4028, « Assurer la pollinisation en protégeant les abeilles sauvages et domestiques » à une écrasante majorité de 35 voix contre 5 et 2 abstentions. La Chambre des cantons reconnaît ainsi l'importance des abeilles sauvages et mellifères et de tous les autres pollinisateurs pour la nature et l'agriculture en Suisse.

souhaitait toutefois mettre en œuvre les objectifs de la motion dans le cadre des moyens déjà existants et a donc recommandé son rejet. Le Conseil des Etats n'a pas été convaincu par l'argumentation du Conseil fédéral et a suivi l'auteur de la motion, Peter Hegglin, qui a souligné dans son intervention l'importance de la pollinisation pour la nature et l'agriculture. Cette dernière devrait être encouragée dans ses efforts pour la protection des abeilles et des insectes en général.

apisuisse, la faîtière des associations d'apiculture en Suisse, salue la décision du Conseil des Etats et espère que le Conseil national se ralliera à ce vote avec la même conviction. En effet, les insectes, et en particulier les abeilles, jouent un rôle décisif dans la pollinisation des plantes, ce qui est essentiel tant pour assurer la production alimentaire que pour préserver la biodiversité.

Contrôle des déchets – bien plus que simplement compter les varroas

Un diagnostic des déchets permet de tirer des conclusions sur les processus qui se déroulent dans la colonie d'abeilles et sur son état. Dans l'idéal, il aide à réduire le nombre d'interventions sur la colonie ou d'identifier une action immédiatement nécessaire.

Stefan Jans

Conseiller régional pour la Suisse centrale,
 Service sanitaire apicole (SSA)
stefan.jans@apiservice.ch

Les plateaux amovibles (également appelés langes à varroas, fonds varroa ou tiroirs à déchets) sont des inserts protégés par des grilles placés sous les ruches. Ils peuvent normalement être introduits et retirés facilement, sans contact direct avec les abeilles. Les déchets produits par la colonie tombent sur le plateau et ne peuvent pas être éliminés par les abeilles en raison de la grille qui les en sépare. L'état d'une colonie peut être évalué sur la base de petites miettes, de débris de construction et de fragments d'abeilles.

Si les plateaux sont photographiés à des fins de documentation et qu'ils doivent aussi pouvoir être interprétés ultérieurement de manière significative, il est indispensable de noter les points suivants pour chaque lange : date, météo, durée sous la colonie, type de colonie (colonie de production, jeune colonie, etc.), emplacement, nombre de cadres dans la ruche, type de ruche, dernières manipulations apicoles. Ces points permettent une interprétation pertinente de l'état d'une colonie.

Afin d'éviter des coïncidences et d'obtenir une grande pertinence des résultats, les plateaux devraient rester sous les colonies pendant 3 à 10 jours, selon la saison. Pour un diagnostic varroa fiable, il faut compter une période d'au moins 7 jours. Laisser un plateau en place pendant des semaines, surtout durant la saison chaude, comporte le risque d'un élevage involontaire de fausses teignes et le développement de moisissures. De plus, la « lecture » du plateau est rendue plus difficile lorsqu'il y a beaucoup de déchets et qu'il devient difficile de faire correspondre les observations à un laps de temps précis. A l'inverse, tenter d'interpréter les déchets au bout d'un jour ne livre généralement pas d'informations significatives.

Lorsque la production de couvain est forte ou que l'on souhaite un diagnostic précis de l'infestation varroa, il est judicieux d'insérer le lange varroa 2 fois 4 jours durant, de compter les acariens et de nettoyer le plateau après chaque comptage, avant de le remettre en place. En hiver, surtout pour compter la chute des varroas pendant les 14 jours suivant le traitement hivernal, le plateau peut rester en place plus longtemps sans problème. De plus amples informations sur le relevé de l'infestation naturelle se trouvent dans l'aide-mémoire 1.5.1. Mesure de la chute naturelle du varroa.

Équipement

Plus un contrôle est facile à réaliser, plus il a de chances d'être effectué régulièrement. Les ruches équipées de supports ne sont pas toutes faciles à utiliser. Si la ruche n'est pas équipée d'un tiroir dès le départ, il peut être difficile d'insérer et d'enlever les grilles et les langes, en particulier dans le cas de ruches suisses. Des éléments se coincent, sont collés par de la propolis ou des abeilles sont écrasées. De cette manière, le contrôle des déchets ne procure aucun plaisir. Il est judicieux d'acheter une nouvelle ruche ou d'équiper la ruche existante d'une solution qui fonctionne.

Si, pour des raisons de construction ou d'intérêt, les plateaux restent en permanence sous la colonie, cela permet une évaluation continue à chaque visite du rucher. Cependant, le risque de formation de moisissures augmente, en particulier dans les ruches divisibles. Il est possible d'y remédier en isolant le plateau, généralement mince. Dans tous les cas, cependant, il faut régulièrement éliminer les déchets et nettoyer le tiroir ; en été, de préférence plusieurs fois par semaine et en hiver, toutes les 2 à 3 semaines.

Code QR vers l'aide-mémoire 4.8.2.

Contrôle des déchets



*Plateau en Forex
(PVC expansé).
Fin septembre,
l'apport en pollen et
la force de la colonie
sont reconnaissables
aux déchets*



© apiservice

Grille

Le résultat le plus parlant et le moins faussé est fourni par une grille couvrant toute la surface sous la ruche. La taille des mailles doit être de 2,5 à 3 mm. Les grilles en fil de fer ou en tôle ajourée, qui sont en forme de losange pointu ou tranchant, peuvent couper ou arracher les pattes des abeilles qui se déplacent dessus. Conséquence : la présence de très nombreuses pattes d'abeilles sur le linge pendant toute la saison. Cela peut être confondu avec le pillage. Le mieux est d'utiliser des grilles en plastique résistant aux acides ou en acier inoxydable. Les traitements à l'acide oxalique ou à l'acide for-

*Microscope
de poche avec
grossissement de
20 à 60 fois*



© apiservice

mique peuvent attaquer les matériaux sensibles à l'oxydation.

Plateau

Les supports les plus adaptés sont plats, lisses et clairs en plastique, en matériaux dérivés du bois revêtus d'une couche de protection ou en acier inoxydable. Les plateaux devraient être résistants à l'eau afin de pouvoir être régulièrement nettoyés à fond. Un quadrillage dessiné facilite le comptage des acariens. De plus, et grâce à sa taille constante, il constitue une bonne référence sur les photos prises au cours de l'année. Des motifs d'aide au comptage coulés, surélevés ou fraisés rendent le nettoyage à la spatule plus difficile.

Pour éviter que des indésirables tels que les fourmis ne prélèvent des déchets et des acariens tombés, il faut huiler généreusement les plateaux à titre préventif. Cela se fait très facilement à l'aide d'un rouleau à peinture et d'huile alimentaire ou en posant du papier ménage imbibé d'huile sur le plateau. Un rouleau de papier ménage absorbe environ un litre d'huile alimentaire. Les acariens et autres intrus y restent collés, ils ne risquent pas d'être emportés par le vent et les acariens encore vivants ne peuvent pas s'enfuir. Pour le nettoyage, on retire le papier ménage ou on enlève les déchets avec l'huile (à l'aide d'un grattoir à fenêtre, d'une raclette de douche ou d'une spatule).

Lumière et loupe

La lumière du jour facilite l'examen. En outre, des sources de lumière et des moyens auxiliaires peuvent être utilisés pour l'agrandissement (loupe, microscope de poche ou autres). Les appareils les plus récents sont souvent équipés de LED, ce qui est particulièrement utile pour les grossissements importants.

Mon expérience personnelle m'a montré qu'un microscope de poche avec un grossissement de 20 à 60 fois est suffisant pour mes utilisations. Un grossissement de 100 fois, comme sur la photo du varroa, révèle déjà de nombreux détails, comme la pilosité de l'acarien. Il faut un peu d'entraînement pour faire une mise au point précise avec la faible profondeur de champ et pour tenir le microscope sans bouger. Dans la même conception compacte que l'illustration, il existe également des microscopes numériques simples qui peuvent être connectés à un PC ou à un smartphone. Dans la plupart des cas, ils

fournissent un résultat satisfaisant pour une utilisation en tant qu'amateur.

Procédure

Pour tirer des conclusions significatives, le contrôle des déchets nécessite de la pratique et de la routine. Il s'agit d'une procédure récurrente qui se compose des actions suivantes: observer, analyser, comparer, interpréter, combiner, émettre des hypothèses, planifier et mettre en œuvre des mesures, contrôler, évaluer, répéter.

Quelle est et était la météo ces derniers jours? Quelle est l'activité de vol des abeilles? Quel est l'état actuel de la végétation? Des questions comme celles-ci permettent d'observer la situation actuelle.

Les déchets sur le plateau sont examinés et, si nécessaire, analysés à l'aide d'une loupe: que voit-on? On compare ce que l'on a vu avec d'autres colonies: y a-t-il des différences dans la force de la colonie? La situation est-elle totalement différente dans une colonie?

On essaie d'interpréter ce que signifient des irrégularités. Pour ce faire, on peut combiner différentes informations, par exemple celles provenant de l'observation au trou de vol (4.8.1. Observation au trou de vol), de l'évolution météorologique ou de la situation actuelle de la miellée.

Grâce aux différentes informations, il est possible d'émettre une hypothèse. Une fois que l'on a une idée des prochaines étapes nécessaires, on peut les planifier. Cela peut signifier qu'il faut



Varroa photographié avec un smartphone à travers un microscope de poche (agrandi 100 fois)

ouvrir une colonie, que l'on vérifie son hypothèse et que l'on intervienne en conséquence.

Selon l'intervention, il est possible de contrôler et d'évaluer en quelques jours ou semaines si notre action a été efficace. On peut en tirer des conclusions, apprendre des choses et peut-être éviter des interventions à l'avenir ou reconnaître leur nécessité. Plus on répète cette procédure, plus la pertinence de son propre diagnostic des déchets devient simple et précise. Plus de détails sur le diagnostic dans l'aide-mémoire 4.8.2. Contrôle des déchets.

Déchets

Fondamentalement, les déchets peuvent être subdivisés selon leur provenance en deux catégories:

1. déchets causés par l'apiculteur ou par son intervention



Mesure de la chute due au traitement. On y trouve presque tout: fragments d'abeilles, pollen, opercules, varroa mâle (entouré en rouge) et femelle, moisissures.

*Acarien du pollen,
taille d'environ 1 mm.*

Présentation intéressante (en allemand)

Présentation au sujet du
diagnostic des déchets
de Wolfhard S. Hüsken,
Netstal



Retrouvez tous les
aide-mémoire sur
[www.abeilles.ch/
aidememoire](http://www.abeilles.ch/aidememoire)



Aide-mémoire ad hoc
sur ce thème :

- 1.5.1. Mesure de la chute naturelle du varroa
- 3.4. Faune au rucher
- 4.8.1. Observation au trou de vol
- 4.8.2. Contrôle des déchets



© apiservice

2. déchets générés naturellement par les abeilles, par production de couvain, par apport ou consommation de nourriture ou suite à des maladies/ravageurs ou encore à un changement de météo.

L'énumération suivante, non exhaustive, présente les principaux types de déchets :

- **Matériau de construction**
Ecailles de cire, fragments d'opercules des cellules de couvain ou de nourriture ayant été ouvertes, propolis
- **Nourriture**
Morceaux de sucre issus du candi ou du miel cristallisé, pelotes et miettes de pollen
- **Fragments d'abeilles**
Ailes, pattes, antennes, têtes, abdomen, œufs, larves évacuées et nymphes
- **Traces de maladies**
Traces d'excréments, couvain calcifié évacué
- **Intrus et colocataires, ainsi que leurs traces**
Fausses teignes : traces d'excréments, chenilles et papillons. Souris : traces d'excréments et de grignotements. Varroas, acariens du pollen, punaises, fourmis, perce-oreilles, escargots (voir aide-mémoire 3.4. Faune au rucher)
- **Corps étrangers**
Matériau de ruche tel que bois, restes d'isolation, plaques de fibres tendres ou polystyrène. Papier provenant du diffuseur Liebig, de bandes Formicpro ou de la réunion de deux colonies. Morceaux de fleurs ou de plantes introduits par les abeilles. Moisissures.

A VENDRE

Région Glâne

Nuclei 2023 Carnica reine F1 hivernées

Disponibles de suite ou sur réservation

Tél. 077 472 54 82

Acquisition de Halades 01 et Aldekol DES Aktiv par des particuliers désormais soumise à autorisation

En apiculture, pour l'assainissement des ruchers touchés par des épizooties, on utilise des désinfectants soumis à la loi sur les précurseurs de substances explosibles. Pour l'achat de ces produits, les utilisateurs privés ont désormais besoin d'une autorisation d'acquisition.

Les précurseurs sont des produits chimiques qui peuvent être utilisés pour fabriquer des substances explosibles. Ils se trouvent dans différents produits pour le ménage et les loisirs. En raison de leur forte concentration en peroxyde d'hydrogène, les désinfectants Halades 01 et Aldekol DES Aktiv, qui figurent dans les directives techniques de l'OSAV pour la lutte contre la loque américaine resp. la loque européenne, sont concernés par cette disposition (voir l'ordonnance sur les précurseurs, ODS, RS 941.421).



Image tirée de la vidéo explicative de fedpol concernant l'achat

Pour cette raison, les particuliers¹ qui souhaitent acquérir ces produits doivent au préalable s'enregistrer auprès de fedpol et demander une autorisation d'acquisition. Normalement, l'autorisation payante faisant suite à la demande est délivrée dans un délai de 1 à 2 jours ouvrables et est valable 3 ans. Vous trouverez des informations concernant les précurseurs et les documents pour l'enregistrement de la demande sur le site Internet de fedpol.

¹ Les apicultrices et apiculteurs professionnels n'ont pas besoin d'une autorisation d'acquisition.

Elena Di Labio

Office fédéral de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires (OSAV)
elena.dilabio@blv.admin.ch

Robert Lerch

apiservice/Service sanitaire apicole (SSA)
robert.lerch@apiservice.ch

De leur côté, les points de vente sont tenus de contrôler au préalable l'autorisation d'achat lors de chaque remise de tels produits et d'enregistrer la vente dans leur système.

Ces mesures ne s'appliquent pas à l'utilisation des désinfectants par des professionnels. Lors de l'assainissement de ruchers touchés par la loque américaine ou la loque européenne, le SSA et les inspecteurs des ruchers mandatés par les cantons peuvent obtenir et utiliser Halades 01 et Aldekol DES Aktiv comme d'habitude, sans enregistrement préalable.

Ces mesures, valables dans toute l'UE, rendent plus difficile le détournement d'un produit utilisé en apiculture par des personnes pour des activités illégales et augmentent ainsi la sécurité également dans notre pays.



Informations de fedpol
sur les précurseurs et les
vidéos explicatives
www.fedpol.admin.ch

Demande d'autorisation
d'acquisition



Image tirée de la vidéo explicative de fedpol concernant la vente.

Comprendre les pertes hivernales

Matthieu Guichard

apiservice/Service sanitaire apicole (SSA)
matthieu.guichard@apiservice.ch

Chaque année, le SSA reçoit, dès l'automne, des signalements de pertes de colonies de la part d'apiculteurs qui ne parviennent pas à s'expliquer la mort de leurs abeilles. Dans la plupart des cas, il ressort des échanges qu'un concept varroa lacunaire, voire l'absence de concept varroa, a pu mener à la situation observée.

Souvent, des symptômes précoces auraient dû alerter l'apiculteur. L'infestation de la colonie était sans doute déjà supérieure aux seuils recommandés en été (plus de 10 varroas par jour fin juin/début juillet) ou en automne (plus de 5 varroas par jour fin octobre) sans que des mesures appropriées aient été prises (aide-mémoire 1.1. Concept Varroa SSA). Il arrive aussi que quelques personnes n'effectuent pas l'un des traitements recommandés, ou que les conditions garantissant son efficacité n'aient pas été réunies. Dans la colonie, des symptômes de varroase (voir à ce sujet l'article paru dans la Revue suisse d'apiculture de juillet 2023) peuvent apparaître. Lorsque la varroase atteint les phases 2 voire 3 (aide-mémoire 2.8. Varroase), la colonie est en général condamnée. L'expérience et les signalements reçus montrent que certains apiculteurs ne remarquent généra-

Fig. 1: cadre typique d'une colonie morte suite à la varroase. La reine est visible en haut au centre (marquée en rouge)



Il est toujours décevant pour l'apiculteur de perdre une ou plusieurs colonies. Comprendre ce qui a pu se passer est une première étape pour optimiser sa pratique apicole d'année en année.

lement pas ces symptômes, et ne s'aperçoivent des pertes qu'une fois que la ruche est morte. Il reste indispensable de développer son sens de l'observation et d'apprendre, lors des visites, à distinguer les colonies saines de celles qui ne le sont pas (aide-mémoire 4.7. Evaluation et sélection de colonies et suivants) pour prendre les mesures qui s'imposent.

Lorsqu'une colonie meurt en hiver, l'observation des cadres peut permettre d'identifier les causes les plus probables. Les cas de figure suivants peuvent apparaître :

- ◆ La colonie ne compte plus d'abeilles ou seul un très petit nombre d'abeilles est encore présent. Selon la dynamique de mort de la colonie, la reine peut encore être visible, et il reste du couvain mort sur un ou plusieurs cadres : cela indique que la colonie n'était pas orpheline. Des réserves abondantes sont encore présentes. Ces symptômes sont caractéristiques d'une perte due à la **varroase** (Fig. 1). Pour confirmer le diagnostic, les restes de couvain peuvent être inspectés à l'aide d'une pince. Il est possible de trouver, surtout dans des cellules avec l'opercule ouvert, des nymphes portant des varroas (Fig. 2) et des traces de déjections (Fig. 3).

Une autre méthode de diagnostic, en particulier pour les colonies mortes sans restes de couvain, consiste à laver les abeilles mortes restant dans la ruche (voir l'aide-mémoire 1.5.3. Méthode de lavage pour les instructions détaillées ; Fig. 4). Cette méthode simple ne nécessite qu'un bocal avec couvercle, un double filtre à miel et du liquide vaisselle, et est donc applicable simplement par tout apiculteur. Si l'infestation estimée suite au lavage dépasse les 10 %, la mort de la colonie est sans doute due au varroa (Fig. 5). L'observation directe des abeilles, à la recherche d'autres symptômes de la varroase (abdomen

Photo: Ruedi Ritter



Fig. 2: Nympe morte avec varroa adulte

Photo: Ruedi Ritter



Fig. 3: Traces de déjections dans une cellule parasitée par le varroa. Des jeunes varroas sont également visibles.

raccourci, ailes déformées), peut parfois être difficile, selon leur état de décomposition.

Malheureusement, l'absence de varroas dans les cellules de couvain ou sur les abeilles mortes ne suffit pas à exclure une mortalité liée au varroa. En effet, il est possible que la colonie fortement infestée ait été traitée (traitement supplémentaire fin octobre, traitement d'hiver) par l'apiculteur avant son effondrement: dans ce cas, il ne reste plus d'acariens dans la colonie. Le traitement est simplement intervenu trop tard; la colonie était déjà trop affaiblie pour pouvoir être sauvée. Les relevés des suivis d'infestation et le journal des traitements permettent alors de retracer l'historique des colonies mortes.

► D'autres raisons peuvent également expliquer des pertes de colonies. Si une colonie morte

ne comporte plus de réserves, ou si celles-ci n'étaient plus accessibles pour la grappe hivernale, la colonie est **morte de faim** (Fig. 6): cela peut être lié à un mauvais contrôle des réserves par l'apiculteur ou un pillage tardif par d'autres colonies. Peser/estimer les réserves, nourrir si nécessaire (aide-mémoire 4.2. Nourrissement) et réduire les entrées aurait pu permettre d'éviter cette situation. Le fait qu'une colonie soit trop faible pour atteindre ses réserves peut également être le signe d'un affaiblissement dû au varroa.

► Lorsqu'une colonie trop faible est mise en hivernage, une thermorégulation efficace n'est plus possible, ou elle n'est plus en mesure d'accéder à ses réserves, source d'énergie en hiver, elle peut mourir de **froid**. Les pertes dues au varroa peuvent également survenir au



Fig. 4: Diagnostic par lavage d'abeilles mortes



Fig. 5: Varroas trouvés suite au lavage d'un échantillon d'abeilles mortes



Photo: Ruedi Ritter

Fig. 6: Colonie morte de faim

Retrouvez tous les aide-mémoire sur www.abeilles.ch/aidememoire



Sélection d'aide-mémoire

- 1.1. Concept Varroa SSA
- 1.5.3. Méthode de lavage
- 2.8. Varroase
- 3.4. Faune au rucher
- 4.2. Nourrissement
- 4.5.2. Introduire une reine
- 4.7. Evaluation et sélection de colonies

Fig. 7: Une nourriture hivernale indigeste peut causer des maladies diarrhéiques.

moment des vagues de froid, les abeilles affaiblies par le parasite et les virus qu'il transmet n'étant alors plus en mesure de maintenir la température de la grappe hivernale.

- ◆ Une colonie peut également être affaiblie ou mourir du fait d'une **mauvaise nourriture hivernale** : si des miellats fortement minéralisés, peu digestes, constituent l'essentiel des réserves hivernales, le déclenchement de maladies diarrhéiques peut s'avérer fatal. Le miel de lierre et le miel de forêt riche en mélézitose, qui cristallisent de façon très dure ('miel béton') sont une nourriture non accessible pour les abeilles. Les colonies peuvent mourir si ce type de miel constitue l'essentiel des réserves hivernales. Nourrir avant la miellée de lierre et remplacer une grande partie des réserves de miellat par du sirop avant la mise en hivernage permet de diluer la nourriture inadéquate et favorise la survie des colonies.
- ◆ La colonie peut également avoir **perdu sa reine** en fin d'été, à une période où l'élevage des abeilles d'hiver a lieu. Dans ce cas, on



© apiservice

trouve des restes de cellules royales, voire du couvain issu d'ouvrières pondeuses (Fig. 8). Vérifier régulièrement la présence de la reine, en introduire une en cas d'absence et remplacer les reines âgées ou n'apportant plus satisfaction permet d'éviter ce type de pertes (aide-mémoire 4.5.2. Introduire une reine).

- ◆ Enfin, assez rarement, des dégâts liés au pic ou à d'autres animaux (aide-mémoire 3.4. Faune au rucher) peuvent survenir. Prendre les mesures adéquates pour protéger les ruches permet d'éviter ces situations.

Dans l'immense majorité des cas, les pertes hivernales de colonies peuvent être évitées en amont par une observation attentive et des mesures ciblées. De manière générale, le fait de suivre rigoureusement un concept varroa ayant fait ses preuves, de n'hiverner que des colonies fortes, en bon état sanitaire, avec une jeune reine dynamique et des provisions de bonne qualité en quantité suffisante offre les meilleures garanties pour démarrer l'année suivante avec un cheptel en bonne santé. L'examen attentif des colonies mortes permet d'ajuster sa pratique apicole et de progresser vers cet objectif.



Photo: Ruedi Ritter

Fig. 8: Colonie bourdonneuse suite à une perte de reine

L'importance et la diversité des stations de fécondation en Suisse

Des stations de fécondation sûres et bien gérées sont la garantie d'un élevage de reines réussi, que ce soit pour des colonies destinées à la sélection ou à la production.

Raphael Giossi

Service spécialisé élevage apisuisse/apiservice
raphael.giossi@apiservice.ch

Isabelle Bandi

Service de l'apiculture du Canton de Berne,
INFORAMA
isabelle.band@be.ch

Les abeilles mellifères jouent un rôle clé dans la pollinisation des plantes et sont essentielles pour la production de denrées alimentaires et la biodiversité. Pour réaliser ces performances, des colonies d'abeilles saines avec des reines de qualité sont nécessaires. Des reines élevées de façon optimale favorisent un bon développement de la colonie, la résistance aux maladies et la production de miel.

Nécessité des stations de fécondation

Les stations de fécondation sont déterminantes pour la pureté de race et les progrès de sélection. Elles empêchent l'accès des faux-bourçons étrangers et permettent des accouplements ciblés. En Suisse, elles préservent aussi et surtout la diversité génétique des différentes races d'abeilles.

Diversité des stations de fécondation en Suisse

La diversité des stations de fécondation A et B en Suisse couvre les différents besoins des éleveurs/-euses et des apiculteurs/-trices. Les stations de fécondation des différentes régions contribuent de manière décisive à la diversité génétique. Les stations de fécondation A se concentrent sur le maintien et le développement des lignées, tandis que les stations de fécondation B préservent la diversité génétique des races.

La montée des reines en station de fécondation est un processus de sélection important. Les reines de lignées ou de races sélectionnées sont apportées en station afin de réaliser des accouplements ciblés. Cette sélection se base sur des critères tels que la santé, la productivité et d'autres caractères souhaités. Il convient donc de réfléchir aux objectifs à atteindre avec la reine que l'on souhaite féconder en station.

Différents concepts - différents objectifs

Une station de fécondation A héberge des colonies d'abeilles avec des faux-bourçons de reines qui présentent des valeurs de performance supérieures pour tous les caractères évalués. Cette génétique de pointe, avec une faible diversité, permet aux éleveurs/-euses d'améliorer de manière ciblée les performances pour un caractère choisi, comme la douceur. Par contre, la vitalité et la productivité de la colonie peuvent toutefois être inférieures aux attentes. Il est conseillé de passer par une station de fécondation B si l'objectif principal est la performance globale de la colonie. Les reines des stations de fécondation B produisent des colonies saines et performantes. Il faut alors tenir compte du fait que les performances des colonies issues des reines fécondées peuvent varier fortement.

La question n'est donc pas de savoir quelle station de fécondation est la meilleure, mais quels objectifs doivent être atteints.

Difficulté liée au risque d'hybridation

Les stations de fécondation sont de plus en plus exposées au risque d'hybridation, qui se produit lorsque des reines s'accouplent avec des faux-bourçons qui n'ont pas de lien génétique avec elles. Dans les stations de fécondation insuffisamment protégées, des faux-bourçons d'autres sous-espèces ou lignées peuvent pénétrer dans la zone d'accouplement, ce qui entraîne des croisements non désirés. Les apiculteurs/-trices qui placent leurs colonies dans la zone de protection représentent un risque considérable pour les stations de fécondation. Ce mauvais comportement met en péril les résultats d'années d'efforts de sélection.

Procédure pour la création d'une station de fécondation

www.abeilles.ch/elevage/
Sélectionner «Autres documents et présentations»



Carte des stations de fécondation

www.abeilles.ch/stations-fecondation/



tion, car les accouplements entraînant des hybridations peuvent causer une perte irrémédiable de ressources génétiques. Pour minimiser les accouplements indésirables lors des fécondations naturelles, il est indispensable de disposer de zones de protection de qualité. Malheureusement, en Suisse, seules quelques zones de fécondation sont protégées par la loi. Dans tous les autres cas, il convient de respecter le code d'honneur !

La problématique de l'hybridation souligne la nécessité d'une pratique consciente et responsable en ce qui concerne l'élevage des reines. La garantie à long terme de la pureté et de la diversité

génétiques des colonies d'abeilles exige une planification minutieuse de l'élevage, des accouplements sûrs et une étroite collaboration entre les éleveurs/-euses des différentes races et lignées. Il est crucial de trouver un équilibre entre les exigences personnelles et l'intérêt général. Seule une prise en compte active des apiculteurs/-trices pour le bien de l'abeille mellifère en Suisse permettra d'atteindre ensemble les objectifs visés.

Reconnaissance juridique des zones de protection

En cas de reconnaissance des stations de fécondation par apisuisse, les zones de protec-

Interview à la station de fécondation de Nessleren

Robert Seematter gère la station de fécondation Carnica A de Nessleren, Peter Roth est le président du groupe d'élevage de Nessleren. L'organisme responsable est l'association des apiculteurs de la région de la Jungfrau.

Robert et Peter, est-ce que quelque chose a changé pour vous depuis que la station de fécondation dispose d'une zone de protection reconnue juridiquement ? Si oui, qu'est-ce qui a changé concrètement ?

« La demande de protection de la station de fécondation a été déposée auprès du canton de Berne parallèlement à la demande de reconnaissance d'apisuisse en tant que station de fécondation A et n'a donc pas entraîné de changement. La zone de protection est entrée en vigueur quelques mois après la reconnaissance comme station de fécondation A et juste à temps pour l'ouverture de la saison d'élevage 2022. En tant qu'exploitant d'une station de fécondation A, la zone de protection nous aide considérablement



Devant à gauche : Peter Roth (président du groupe d'élevage de Nessleren) et Heinz Dütsch (responsable de longue date de la station de fécondation Carnica B de Bauwald dans le Giessbachtal) procèdent à un contrôle de la fécondation. Le responsable de la station de fécondation Robert Seematter (au milieu devant) contrôle les nucléi de fécondation apportés avant leur installation.

à respecter les directives d'apiculture et à garantir un accouplement contrôlé dans la zone de protection délimitée.»

Quel est pour vous le plus grand défi aujourd'hui ?

« En accord avec la commission d'élevage de l'association de race, proposer aux éleveurs en race pure, travaillant avec des lignées, suffisamment de colonies à mâles avec la pureté de race requise. »

Avez-vous des souhaits pour les apiculteurs/-trices en général ou pour les apiculteurs/-trices qui utilisent la station ?

« En tant que responsables de la station de fécondation A, nous sommes un prestataire de services qui promet d'offrir la pureté de race attendue. Nous attendons des éleveurs qu'ils respectent l'ordonnance relative aux stations de fécondation en remettant leur déclaration de montée en station. Nous souhaitons que les éleveurs/-euses en général connaissent la différence entre les stations de fécondation A et B et que les apiculteurs/-trices qui les utilisent choisissent en toute connaissance de cause la station de fécondation appropriée. »

Avez-vous des souhaits en ce qui concerne l'évolution des conditions-cadres (apiculture, OFAG) ?

« Oui, que les responsables des stations de fécondation, qui effectuent le travail de terrain et qui sont en contact étroit avec les éleveurs, puissent faire part de leurs préoccupations par le biais des organisations de races. »



La station de fécondation A de Nessleren est située tout au fond du Saxettal, fermée par la Schwalmere, qui culmine à 2777 m (montagne à droite). Plusieurs ruchers avec des colonies à mâles sont répartis dans la zone de protection. Ici, le rucher le plus proche du fond de la vallée, à côté duquel se trouve également l'emplacement pour les nucléi de fécondation contenant les reines.

tion sont déterminantes. La capacité de vol des faux-bourdons ne doit pas être sous-estimée. Selon l'emplacement de la station de fécondation, un rayon de protection allant jusqu'à 10 km peut être nécessaire. Cette zone de protection doit être respectée par les apiculteurs/-trices. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Dans les cantons du Valais, de Vaud,

de Fribourg, de Neuchâtel et de Berne, les stations de fécondation peuvent en outre être protégées par la loi. En dehors des stations de fécondation, il existe également d'autres zones plus larges bénéficiant d'une protection légale, comme dans le canton de Glaris et dans le Melchtal, où seule l'abeille noire peut être élevée.

Documents du canton de Berne pour la requête d'établissement de zones de protection autour des stations de fécondation

www.inforama.ch/beratung/pflanzenbau-tierhaltung/bienen/schutz-belegstationen



Géoportail du canton de Berne

www.map.apps.be.ch/pub/

Sélectionner «Ruchers, zones d'interdiction et zones de protection des stations de fécondation»



Protection des stations de fécondation dans le canton de Berne

La possibilité de créer des zones de protection ayant force de loi dans le canton de Berne repose sur une motion qui a entraîné une adaptation de la loi sur l'agriculture et d'une ordonnance existante. Il en a résulté des zones de protection légalement reconnues autour de quatre stations de fécondation A et trois stations de fécondation B dans les régions de montagne ou des Préalpes.

Pour qu'une station de fécondation soit légalement protégée, il faut qu'elle soit gérée par une personne morale. Cela garantit la continuité et assure que les mesures de protection profitent à un cercle plus large d'apiculteurs/-trices. Le dossier de demande doit être accompagné, pour chaque rucher situé dans la zone de protection prévue, d'un formulaire sur lequel l'apiculteur-trice concerné-e indique si et à quelles conditions il ou elle est prêt-e à remplir les conditions de la station de fécondation. Après le dépôt de la demande, les différents intérêts sont pesés et l'adéquation du périmètre de protection souhaité est évaluée. En cas de perspective de réalisation, une réunion d'information est organisée, suivie d'un processus participatif. En l'absence d'objections écrites, la zone de protection peut être décrétée dans le respect des délais et des voies de recours. S'il y a des objections écrites, la décision définitive est prise avec l'aide d'une commission spécialisée composée de représentants des associations cantonales, des organisations de races et de l'association suisse des apiculteurs transhumants. Une fois les délibérations terminées, le Service de l'apiculture publie une décision de portée générale et, parallèlement, la zone de protection est publiée sur la carte relative aux abeilles du géoportail du canton de Berne. En l'absence de recours dans les 30 jours, la zone de protection entre en vigueur. L'Office de l'agriculture et de la nature est responsable de la surveillance des mesures de protection ordonnées et peut prononcer des amendes allant jusqu'à 20 000 francs en cas d'infraction.

Collaboration transcantonale

Les stations de fécondation situées en dehors du canton de Berne, mais à ses frontières, peuvent également déposer des demandes de zones de protection sur le territoire cantonal

bernois. C'est le cas par exemple de la station de fécondation Carnica A de Petit-Mont dans le canton de Fribourg, qui possède une zone de protection juridiquement valable depuis 2012. La création d'une zone de protection adjacente à Abländschen (BE) a permis de désamorcer un point faible topographique. La zone de protection n'a toutefois été possible que grâce à l'accord de tous les apiculteurs/-trices possédant des ruchers dans la région. Par l'élargissement de la zone de protection de la station de fécondation, les apiculteurs/-trices ont accès à une génétique de haut niveau et font partie d'une communauté d'élevage aux objectifs communs. Cet exemple illustre le fait que les zones de fécondation ne suivent pas nécessairement les frontières politiques. La création de bases légales pour la protection des stations de fécondation dans d'autres cantons permet d'optimiser les zones de protection existantes.

En résumé

Des stations de fécondation fonctionnelles permettent des fécondations naturelles de reines et de faux-bourçons sélectionnés en fonction de leurs performances. Pour l'élevage de reines en Suisse, elles sont d'une importance capitale pour le maintien des races et pour l'amélioration des caractères favorisant des colonies d'abeilles saines, productives et faciles à manipuler. Avec la grande diversité des stations de fécondation en Suisse, qui tiennent compte de la diversité des races et des lignées d'abeilles, les bases d'un élevage de reines réussi sont posées. Saisissons cette chance !

Couvercles avec fermeture Bluseal®:

TO82 (pour bocaux de 500g/1000g), en carton de 800 pièces –.30 / pce

NOUVEAU: TO82 (500g/1000g), en carton de 400 pièces –.32 / pce

TO63 (pour bocaux de 250g), en carton de 1500 pièces –.28 / pce

TO63 (pour bocaux de 250g), en carton de 500 pièces –.29 / pce

TO70, en carton de 1200 pièces (noir et or) –.29 / pce

TO70, en carton de 400 pièces (noir et or) –.30 / pce

Sans PVC & plastifiants, production neutre en CO₂ depuis 2021

NOUVEAU



boutique en ligne de la SAR

Couvercles pour pots de miel de différentes tailles et exécutions, dépliants, emballages cadeaux, articles publicitaires SAR et bien plus encore.



Emballage cadeau, deux modèles

en papier cartonné, pour pots de différentes tailles 1.– à 1.60

Emballage cadeau en bois, avec papier parchemin personnalisable inclus 6.20

Couteau de poche suisse

bleu avec le logo SAR, 91 mm, 12 fonctions 25.–

L'apiculture – une fascination Edition 2014

Cet ouvrage est la base essentielle pour pratiquer une apiculture efficace, dans les règles de l'art. Le coffret contient 5 volumes 115.–

NOUVEAU: Réfractomètre manuel analogique ORA 6HA

pour une mesure simple/précise de la teneur en eau du miel, plage de mesure de 12 à 30 %; avec boîte de rangement, solution d'étalonnage, bloc d'étalonnage, pipette, tournevis, chiffon de nettoyage. 107.– / Stk



NOUVEAU



NOUVEAU



Dépliants

Apiculture, Le miel suisse, Les abeilles sauvages, Les saules, Protection des abeilles, chacun –.10

Carte postale

"Pollinisation garantie" ou "Notre collaboratrice du mois" au format 210x105 mm, chacune –.10

T-Shirt « nos butineuses »

blanc, devant avec une abeille, le logo SAR et « Miel suisse » 29.–

NOUVEAU: Lève-cadre personnalisable

avec logo individuel/SAR comme cadeau 35.– bis 52.–

NOUVEAU remanié: Photos de colonies

Photos couleur de colonies d'abeilles pouvant être fixées sur des cadres (cadre non compris)

Ruche suisse 28,5 x 36 cm (40 images) 110.–

Dadant 43 x 30 cm (20 images) 80.–

Mini Plus 21,5 x 16 cm (24 images) 60.–

Prix du set pour 3 dimensions (84 images) 220.–

Densité des colonies d'abeilles mellifères et durabilité



Francis Saucy

Biologiste et président SAR

presidence@abeilles.ch

Cette « mise en contexte » est problématique. En effet, la communication secondaire du WSL exagère et dramatise les conclusions que l'on peut raisonnablement tirer de l'article en question. Le WSL affirme en effet que ce que l'étude suggérerait comme de possibles conséquences est en fait démontré, à savoir que l'apiculture urbaine, c'est-à-dire l'apiculture en ville, n'est pas durable, qu'elle menace potentiellement les abeilles sauvages, les abeilles mellifères elles-mêmes et la biodiversité en général. Ce qui en termes journalistiques peut se traduire par « Trop d'abeilles tue l'abeille » comme le titrait le Journal du Jura du 19.02.2022.

Malheureusement, lorsqu'on y regarde de plus près, l'étude originale en question présente des erreurs et des faiblesses manifestes. De plus ses conclusions ne résistent pas à une analyse approfondie.

Qu'est-ce que les chercheurs ont fait ?

Les auteurs ont dans un premier temps collecté les données sur les colonies d'abeilles mellifères en Suisse auprès des autorités cantonales compétentes (le plus souvent les services vétérinaires) qui recensent ruches et ruchers, une obligation dont les apiculteurs-rice-s du pays doivent s'acquitter depuis quelques années. Sur cette base, ils ont comparé l'évolution du cheptel apicole dans 14 villes de Suisse entre 2012 et 2018.

Jusqu'ici rien à redire. Il est même louable que ces informations qui ne sont pas publiquement accessibles soient mises à disposition des cher-

Je relate ici les remarques et critiques que j'ai récemment adressées (Saucy 2023) à un article publié en janvier 2022 par deux chercheurs de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) sur l'apiculture urbaine (Casanelles-Abella & Moretti 2022). Publié dans une revue affiliée à la très prestigieuse « Nature », l'article original a fait grand bruit et a été soutenu par une communication très active du WSL sous forme d'une publication secondaire de vulgarisation dans les quatre langues nationales à l'intention du grand public.

cheurs. En effet, comme on le sait, la Suisse ne dispose plus de statistiques officielles sur les abeilles mellifères depuis la fin des années 1990.

Dans un deuxième temps, les auteurs ont ensuite tenté de modéliser la « durabilité » de la densité de colonies d'abeilles mellifères dans les villes en question. Pour obtenir une estimation des ressources disponibles aux abeilles, ils ont divisé ces villes en grilles de cellules de 1 km². Ils ont ensuite dénombré la proportion de surfaces vertes de chaque cellule sur la base de photographies satellite et ont modélisé la « durabilité » de la densité de ruches par cellule. Ils ont enfin établi un diagnostic de durabilité pour chacune de ces cellules. Leurs résultats sont résumés sous forme de graphes et de cartes. On y voit, en rouge, les cellules dont la densité est « non-durable », les autres apparaissant en vert. Ces cartes sont spectaculaires et le vert n'est pas la couleur dominante aux densités observées dans ces 14 villes suisses (cf. Figure 1 pour un exemple).

Les chercheurs montrent que les populations d'abeilles mellifères ont fortement augmenté en zones urbaines durant la période considérée (2012-2018). Sur la base de leur approche de modélisation, ils arrivent à la conclusion que l'apiculture urbaine n'est pas durable, que les densités d'abeilles mellifères y sont trop

élevées et mettent en danger la survie des autres espèces d'abeilles, dites sauvages. Et ils concluent que la densité d'abeilles mellifères en ville devrait être réglementée par les autorités.

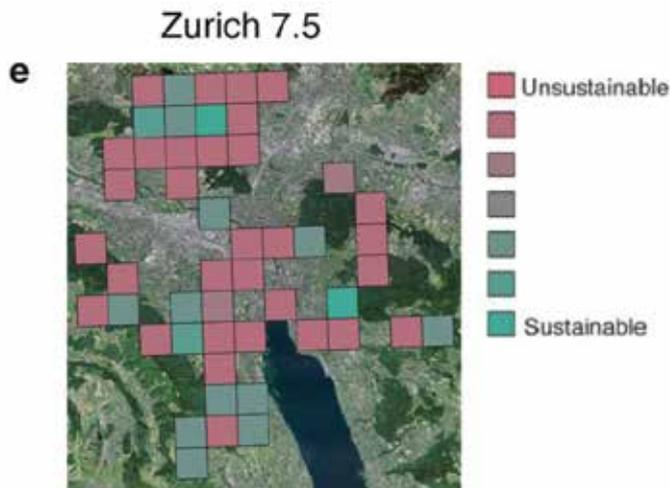
Les données supportent-elles les conclusions des auteurs ?

Comme c'est le cas en sciences de nos jours, les auteurs mettent à disposition les données brutes et détaillées, ainsi que les programmes qu'ils ont utilisés pour les analyser.

Première surprise, les données ne permettent pas de retrouver le chiffre clé d'un triplement des ruches dans les 14 villes considérées durant la période d'analyse. Selon la version originale de l'article, le nombre de ruches dans les 14 villes de l'étude serait passé de 3139 à 9370 entre 2012 et 2018 et la densité de 6.48 ruches à 10.14 par km². Or, l'analyse des données qu'ils fournissent indique que le nombre exact pour 2018 est de 6370 ruches (au lieu de 9370). Soit un doublement (et non une augmentation d'un facteur trois) correspondant à une densité de 8.2 ruches par km². Suite à mon intervention auprès de l'éditeur cette erreur a été corrigée le 9 juin 2022, ainsi que dans la communication secondaire. Les auteurs plaident pour une « erreur typographique », ce qui n'est guère convaincant, car cela n'aurait pas dû conduire à une correction de la densité.

Le programme fourni par les auteurs ne permet pas non plus de reproduire les résultats d'un second tableau. Dans leur correctif du 9 juin 2022, les auteurs répondent que leur programme est erroné. Une correction conséquente aurait impliqué de produire un programme corrigé ou un tableau révisé.

Dans la modélisation aussi des erreurs sont manifestes. Il s'agit de problèmes nettement plus graves, de nature à la fois conceptuelle et technique, telles que des violations des contraintes internes du modèle. Un point particulièrement saillant est que selon les auteurs, le seuil de durabilité se situerait autour de 7,5 ruches/km². Ce seuil est arbitraire et n'a pas été établi sur des bases scientifiques. Il est basé sur des calculs spéculatifs tirés d'un « article d'opinion » qui renvoie lui-même à deux autres articles publiés dans des revues à large audience sans comité de lecture scientifique. De plus, une fois corrigée, la valeur de la densité en ruches dans ces 14 villes suisses, soit 8,1 colonies pour l'année 2018, n'est pas très différente



de ce seuil de 7,5. Par conséquent, le critère de durabilité utilisé par les auteurs ne repose pas sur des fondements solides.

En conclusion, je démontre que certains résultats ne peuvent être reproduits, que certaines contraintes du modèle ne sont pas respectées, que la base conceptuelle de l'étude est faible et discutable et que les conclusions fortes des auteurs ne sont pas étayées par les résultats de leur étude.

Qu'en est-il en fin de compte de la situation de l'apiculture en milieu urbain en Suisse ?

Comme je l'ai noté en préambule, les données fournies par cette étude permettent de documenter l'évolution des pratiques d'apiculture urbaine, qui ont doublé entre 2012 et 2018. Ces résultats sont importants et utiles et méritent d'être salués.

Dans leur article, les auteurs s'interrogent aussi (sans y apporter de réponse) sur les raisons qui poussent les apiculteurs à se tourner vers les villes. La réponse est simple : parce que les ressources en fleurs (pollen et nectar) se raréfient dans les campagnes où l'agriculture intensive n'offre plus aux abeilles mellifères les moyens de subsistance nécessaires à leur survie !

On admet d'ailleurs souvent que les abeilles mellifères se portent actuellement mieux en ville qu'en zones d'agriculture intensive. Grâce à la diversité des fleurs et des arbres dans les parcs, elles y trouvent des fleurs en suffisance durant toute la belle saison, fleurs qui leur fournissent à la fois nectar et pollen. On estime les besoins annuels d'une colonie d'abeilles mellifères à quelques 25-50 kg de pollen par année, 50-100 kg de nectar et 50-100 l d'eau. De plus,

Figure 1 : Image tirée de l'article de Casanelles-Abella et Moretti (Fig. 2 e) illustrant les résultats de la simulation de durabilité pour la ville de Zurich. En rouge les cellules de 1 km² dont la population en abeilles mellifères est estimée comme non durable au seuil de 7.5 colonies par km.

Références :

Casanellas-Abella J & Moretti M (2022) Challenging the sustainability of urban beekeeping using evidence from Swiss cities. npj Urban Sustainability, 2:3; DOI10.1038/s42949-021-00046-6

Saucy F. (2023) Urban beekeeping and sustainability, Journal of Apicultural Research, DOI:10.1080/00218839.2023.2190068

les pesticides sont moins utilisés en ville que dans les grandes cultures. Par comparaison, les conditions de nos abeilles en campagne sont beaucoup moins favorables, avec des périodes de disette dès la fin de la floraison des arbres fruitiers et des champs de colza, soit dès le mois de juin.

Qu'est-ce qu'une densité « durable » pour les abeilles mellifères ?

Cette question n'est pas triviale. On considère qu'il y a quelques 160 000-200 000 colonies d'abeilles mellifères en Suisse, ce qui pour un espace de 42 000 km², correspond à une densité d'environ 4-5 colonies par km². Sachant que la moitié de ce territoire est inhospitalière aux abeilles et que la majorité des colonies sont situées sur le plateau et en moyenne montagne, on peut estimer que la densité est voisine de 8-10 colonies par km² dans les régions les plus favorables. Est-ce trop ? Nul ne peut véritablement le dire. Il s'agit d'une question qui clairement mérite des recherches complémentaires et approfondies.

Impact des abeilles mellifères sur les espèces sauvages

La question de l'impact des colonies d'abeilles mellifères sur les espèces sauvages et de leur adéquation à l'environnement sont des questions légitimes et qui doivent être posées. Pour les apiculteurs, il ne s'agit nullement de les éluder. L'apiculture est prête à prendre sa part de responsabilité s'il est véritablement démontré que la densité des abeilles mellifères a un impact négatif sur les espèces sauvages. Mais pour cela, nous avons besoin d'études solides tenant compte des capacités des milieux et des besoins des différentes espèces d'abeilles. Le travail de Casanellas-Abella & Moretti ne répond à aucune de ces exigences.

Remerciements : Je suis extrêmement reconnaissant à BienenSchweiz et à la SAR dont le soutien financier a permis la publication en accès libre de cet article.



INFOGRAPHISTE

Yan Coussot

E-mail: art1981.yc@gmail.com

Bonjour à tous,

À votre écoute pour concevoir et réaliser le design graphique de vos produits alimentaires qui incarnent votre activité professionnelle. Logotype, étiquette, catalogue, brochure... .

À bientôt

Vous vous intéressez à la santé et au bien-être des abeilles ?
Vous voulez participer à un projet de recherche participative en apiculture ?

Un nouveau projet démarre à partir de janvier 2024 :

Abeilles, humains et environnement : un bien-être commun !

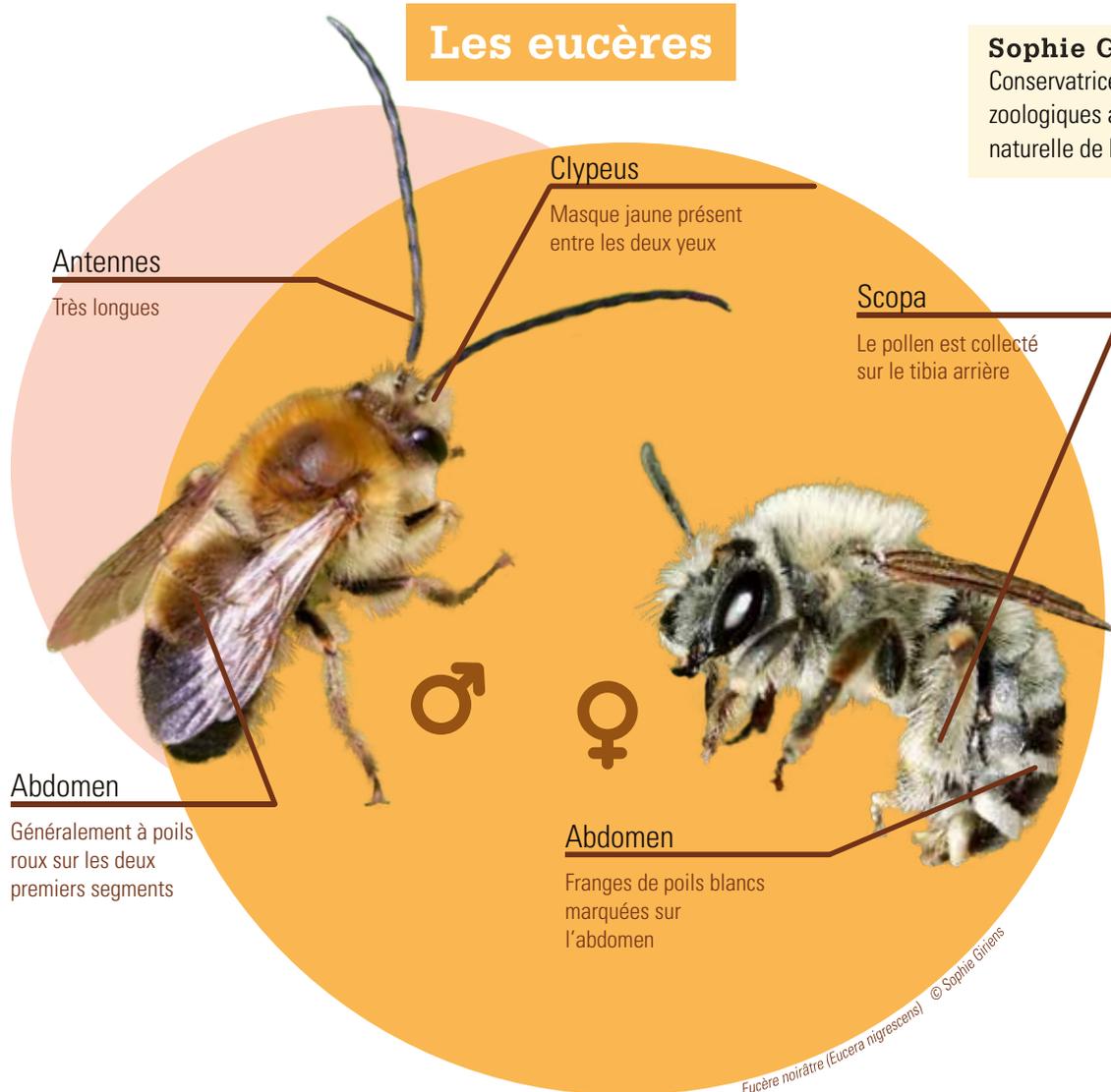
Vous trouverez toutes les informations et l'enquête en ligne sur www.livinglabtransition.ch (onglet « Comment participer »), ou avec le QR code suivant :



Les eucères

Sophie Gariens

Conservatrice des collections
zoologiques au musée d'histoire
naturelle de Fribourg



Une fleur



Les eucères visitent plusieurs familles de plantes pour leur nectar, mais récoltent uniquement le pollen des Fabacées comme celui des trèfles ou des vesces pour leurs larves.

Un habitat



Jardins, lisières ou prairies, les eucères s'observent entre avril et juillet dans de nombreux milieux fleuris de plaine ou de moyenne montagne.

Une habitude



Alors que les femelles peuvent rentrer au nid, les mâles doivent passer la nuit à la belle étoile. Ils s'assemblent alors parfois en « dortoirs », à plusieurs individus sur la même fleur ou la même tige.

Patrouilleurs aux longues antennes

Au mois de mai, les trèfles des prés ont commencé à parsemer le bord du chemin. Près de la forêt, juste un peu plus loin, un petit bosquet de vesces

des haies égaie la lisière d'un violet pâle. Sans lien en apparence, ces deux fleurs se partagent pourtant le même message : un petit bolide aux longues antennes passe d'un patch de fleurs à l'autre, sans se gêner de couper la route aux passants sur le sentier. Il inspecte chaque inflorescence, s'arrête pour siroter un peu de nectar avant de reprendre son envol.

Le mâle d'eucère attend l'émergence des femelles. Celles-ci sortent une à deux semaines après lui, sont discrètes et ressemblent un peu à l'abeille domestique sauf pour une tête plus massive et des franges de poils clairs marquées sur l'abdomen. Il les détecte grâce à ses antennes

démesurées et en surveillant chaque allée et venue d'insectes sur son territoire. Lors de l'accouplement, il utilise également ses longues antennes pour toucher délicatement celles de la femelle et la rendre plus réceptive à une éventuelle copulation.

Le saviez-vous?

Les mâles d'eucères sont parfois victimes des orchidées. Les fleurs du genre *Ophrys* (ci-contre l'*Ophrys abeille* *Ophrys apifera*) sont en effet capables d'émettre une odeur proche des phéromones de femelles d'abeilles. Le mâle est alors irrésistiblement attiré vers la plante. La fleur ressemble également physiquement à une femelle, en tout cas du point de vue d'un insecte ! Il essaie alors de s'accoupler avec, mais n'obtient évidemment rien en retour. L'orchidée par contre, dépose un petit sac de pollen sur sa victime qui, s'il se fait reprendre, pourra polliniser une autre fleur.



© Isaline Bise

Une fois fécondée, la femelle creuse une galerie dans le sol plus ou moins à la verticale avant de former un coude à près d'une dizaine de centimètres sous terre. Celui-ci se prolonge par de courtes galeries secondaires terminées par des cellules à couvain. Les réserves de pollen et de nectar, semi-liquides, sont placées dans les chambres et un œuf y est pondu. Chaque cellule est fermée par un petit bouchon de terre et le nid peut en contenir jusqu'à sept. Les larves passent l'hiver dans le sol et émergent en tant qu'adulte l'année suivante.

Ces abeilles solitaires sont dépendantes de grandes quantités de Fabacées dont elles récoltent le pollen pour nourrir leurs larves. Vesces, gesses, anthyllides, luzernes et trèfles sont leurs fleurs préférées, toutefois il est aussi facile de les observer sur d'autres plantes prisées pour leur nectar. C'est le cas des Lamiacées, telles que la lavande, le romarin, la sauge des prés ou le lamier tacheté.

Le genre *Eucera* rassemble quatre espèces en Suisse. Deux d'entre elles sont plutôt communes : l'Eucère noirâtre (*Eucera nigrescens*) et l'Eucère à longues antennes (*Eucera longicornis*), alors que les deux autres préfèrent le climat méditerranéen qu'offrent les cantons du Valais et du Tessin. D'autres abeilles sauvages à longues antennes peuvent être observées en Suisse. Elles appartiennent au groupe-sœur des eucères, les *Tetralonia*, mais les différencier est une affaire de spécialiste !

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ABEILLES SAUVAGES DE SUISSE:

www.swisswildbees.ch

Le mâle d'Eucère noirâtre est territorial. Il patrouille d'un vol vif les inflorescences susceptibles d'attirer une femelle.



Cours de protection des abeilles sauvages : les inscriptions sont ouvertes



On nous demande souvent dans le grand public ce que les personnes non engagées en apiculture peuvent faire pour soutenir les abeilles. Plutôt que d'installer une ruche dans son jardin ou sur son balcon, nous suggérons à ces personnes bien intentionnées de s'engager pour la promotion de la biodiversité, en offrant des ressources et des conditions favorables aux abeilles, aux espèces sauvages en particulier.

Grâce au soutien de l'Office fédéral de l'environnement et de la fondation Symphaxis, BienenSchweiz a mis sur pied des cours de protection des abeilles sauvages qui permettent de répondre à ce besoin. La Société romande d'apiculture a le plaisir de les offrir au public romand dès 2024.

Ces cours se composent de plusieurs modules. Tout d'abord un module de base et d'introduction d'une journée qui dresse un panorama de l'ensemble de la problématique. A savoir :

- que sont les abeilles sauvages (pour rappel il en existe près de 20'000 espèces dans le monde, dont plus de 600 en Suisse) ?
- quels sont leurs besoins ?
- quel est leur statut (près de la moitié sont menacées en Suisse) ?
- quelles mesures peuvent être prises pour les protéger et leur offrir de meilleures conditions de vie ?

Un tel programme ne pouvant être assuré de manière approfondie en une seule journée, des modules spécialisés d'approfondissement de chacun des quatre chapitres principaux du cours de base seront offerts dans un deuxième temps aux participants désireux d'aller plus loin.

A qui ces cours s'adressent-ils ?

Avant tout au grand public, mais aussi aux apicultrices/eurs qui souhaitent en savoir plus, ainsi qu'aux professionnels des aménagements publics, tels qu'architectes, jardiniers ou aménagistes. Ces derniers trouveront dans les cours approfondis des suggestions d'aménagement dans les espaces urbains.

Prix : CHF 280.- par journée de cours

Responsable des cours :

Vittorio Quarta
brevet@abeilles.ch

Quand et où ces cours auront-ils lieu ?

Dans un premier temps, les cours de base sont proposés dans cinq lieux de Suisse romande au printemps 2024. Les modules d'approfondissement seront ensuite organisés pour l'automne ou l'hiver prochain.

Xylocopa violacea.
Photographie de
Max Huber.

Modules de base du printemps 2024 :

Date	Lieu
4 mai 2024	Institut agricole de Grangeneuve, 1725 Posieux
11 mai 2024	Ecole d'agriculture du Valais, 1950 Sion
1 juin 2024	Centre horticole de Lullier, 1254 Jussy
15 juin 2024	Canton de Vaud, lieu à confirmer
29 juin 2024	Jardin botanique de Neuchâtel, 2000 Neuchâtel

Inscriptions: en ligne à l'adresse www.abeilles.ch/devenir-actif/cours-de-protection-des-abeilles-sauvages

NB: si le nombre de participants n'est pas suffisant, des regroupements seront proposés

Etude sur les fourmis dans les ruches en Suisse romande

Max Huber

président de l'association Urbanwildbees, ancien président de la Société Entomologique de Genève
fourmis.ge@gmail.com

Tout d'abord, j'aimerais vivement remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de cette petite étude, soit en répondant aux divers sondages ou en me retournant des tubes avec des fourmis prélevées dans les ruches ou encore en m'envoyant des photos. Un grand merci aux 333 apiculteurs et apicultrices qui ont répondu au premier sondage.

A la question avez-vous des fourmis? Seuls 28.8% des bergers des abeilles indiquent qu'ils n'ont pas des fourmis dans les ruches! C'est dire que de très nombreux apiculteurs et api-

cultrices ont des fourmis dans leurs ruches. De plus, 79 apiculteurs ont retourné 197 tubes de prélèvement, ce qui a permis de déterminer 24 espèces de fourmis trouvées dans les ruches. Aucune autre étude n'a, à ma connaissance, mentionné autant d'espèces récoltées dans les ruches!

Vous pouvez toujours contribuer à cette étude. Plus il y aura de données, plus les résultats seront précis!

maxhuber49@gmail.com ou
urbanwildbees.org



Ne manquez pas l'article complet sur les fourmis dans les ruches dans la prochaine Revue suisse d'apiculture!

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE MOUDON ET ENVIRONS

Alexandre Bula (1943 – 2023)



L'automne dernier, notre société a perdu l'un de ses plus fidèles membres. Entré en 1970, Alexandre Bula a été assidu et dévoué.

Ses débuts avec les abeilles ont été disons-le franchement, très chaotiques. C'est vers l'âge de 18 ans, en vacances avec ses parents à l'Etivaz, qu'Alexandre découvre le monde des abeilles avec un voisin. Il ne tarde pas à se faire piquer, réagit très fortement et perd connaissance. Cette première expérience le marquera pour la suite de son parcours.

Quelques années plus tard, alors jeune maître d'école à Lovatens, son voisin Marco Léchaire lui demande de surveiller ses colonies durant une absence malgré ses réactions allergiques connues. Friand de nouvelles découvertes, Alexandre accepta la mission, et n'hésita pas à récolter un essaim dans la cour d'école. Voulant impressionner sa classe, il le tenait délicatement caché dans son dos et à l'arrivée des enfants, il avança son bras avec la grappe d'abeilles pour les saluer. Tous les élèves prirent peur et s'en souviennent encore aujourd'hui ! Pour le remercier de son engagement, Marco lui donna sa première ruche et depuis là, pris par la passion des abeilles, Alexandre ne fit que progresser dans sa pratique.

Il rejoint en 1969 le village de Thierrens, qu'il ne quittera plus. Il y construit son premier rucher derrière la cour de l'école, au milieu du village, avec l'autorisation de la Municipalité ! « Les enfants n'ont qu'à bien se tenir », qu'on lui avait dit !

Au fil du temps, sa passion ne cesse de croître. Autodidacte, il devient rapidement moniteur éleveur et produit jusqu'à 1000 reines par an, dont la plupart fécondées en station à Vermeilley ou Bonatchiesse. Il a pratiqué avec succès l'insémination artificielle et avait même importé clandestinement une reine carnica depuis Vienne ! Son enthousiasme pour cette spécialité l'a amené à présider durant de nombreuses années l'ARAE (Association Romande des Apiculteurs – Eleveurs).

En 1981, il construit un rucher sur le terrain familial à Treize-Cantons avec sa fille Caroline. Un

magnifique pavillon pour une douzaine de ruches. A la même période, il commence à donner des cours d'apiculture aux apprentis agriculteurs à Grange-Verney, pour lesquels il édite le premier support de cours, qui sera par la suite réutilisé et réactualisé jusqu'à ce jour au sein de notre société. Quant à son rucher, il va perdurer entre les mains de Bernard, petit fils d'un des coachs d'Alexandre à ses débuts.

Alexandre a toujours été présent et d'une grande générosité pour partager son savoir tant auprès des apiculteurs débutants qu'expérimentés en participant notamment à l'organisation de cours d'initiation et d'élevage de reines. Nous sommes d'ailleurs nombreux à avoir débuté l'apiculture avec l'un de ses nucléis ou essaims généreusement offerts.

A l'occasion du 125^e anniversaire de notre société en 2011, il a été l'initiateur de la création du sentier apicole qui borde les berges de la Broye à Moudon. Il s'est investi sans compter afin de concrétiser ce projet, qui permet encore aujourd'hui de compléter l'offre touristique de la région.

Très investi dans la vie régionale et porté par de nombreux intérêts (enseignement, art choral, ornithologie, ...), nous avons eu le privilège de pouvoir bénéficier de son partage d'innombrables connaissances et de sa bonne humeur, toujours fidèle au rendez-vous. Et tout cela avec le soutien inconditionnel de Renée, son épouse.

Merci pour tout Alex !

Ta disparition laisse un grand vide dans le monde des abeilles. Nous garderons de toi un merveilleux souvenir et présentons à ton épouse, ainsi qu'à toute ta famille, notre sincère sympathie.

*Le comité de la société d'apiculture
de Moudon et environs*

Octobre-novembre-décembre 2023

Il a volé 40 000 abeilles – on lui demande maintenant de payer

28 novembre 2023, 20min.ch / 20 minutes en ligne, Simon Ulrich

Environ 40 000 abeilles ont été volées au printemps chez un apiculteur de Fribourg. Le voleur a maintenant été condamné par un mandat d'arrêt pénal.

Un apiculteur du canton de Fribourg s'est fait voler 40'000 abeilles au printemps dernier. Grâce à une caméra animalière, le voleur a été rattrapé. Le ministère public l'a désormais condamné à une amende avec sursis pour vol. L'affaire a fait la une des journaux au printemps dernier: une ruche contenant 40 000 abeilles, d'une valeur d'environ 800 francs, a été volée à l'apiculteur Roger Fuchser à Schmitten FR. Heureusement: le voleur de matériel apicole a pu être vu pendant quelques secondes dans les images de sa caméra animalière. Bien que les images ne soient pas claires, un membre de l'association des apiculteurs de Fuchser a reconnu l'agresseur à sa démarche, comme Fuchser l'avait déclaré à la «NZZ» à l'époque. Avec ses collègues, il a découvert cette remarquable boîte rouge à quelques kilomètres seulement, installée dans le rucher d'un autre apiculteur. Fuchser a récupéré sa colonie d'abeilles et le voleur a été dénoncé.

725 francs d'amende

Le parquet de Fribourg a condamné l'homme à une amende de dix indemnités journalières de 140 francs chacune (1400 francs au total) pour vol. L'amende a été accordée sous condition, avec une période probatoire de deux ans. Il n'a qu'à payer une amende de 300 francs et des honoraires et frais de 425 francs, soit 725 francs.

Le vol d'abeilles à Schmitten n'est pas un cas isolé. Par exemple, à Rufi près de Schänis SG, 20 colonies d'abeilles au total ont été volées en 2021 et à Murgenthal AG, 30 ont été perdues en 2019. Ce sont presque exclusivement les apiculteurs qui volent les autres apiculteurs - eux seuls savent comment cela fonctionne.

« Je ne peux absolument pas comprendre »

« Je ne peux absolument pas comprendre » de telles actions, déclare Mathias Götti Limacher, président central de BienenSchweiz. L'effort impliqué dans le vol d'abeilles est relativement

élevé et l'augmentation des colonies d'abeilles n'est pas compliquée. Pour Götti Limacher, il n'y a que deux raisons possibles pour lesquelles les apiculteurs se volent les uns les autres: « Soit vous voulez nuire à l'autre, soit vous avez vous-même perdu toutes les abeilles et avez besoin d'une population de départ. » Cependant, au sein de l'association apicole, il y a toujours des gens qui se feront un plaisir de vous aider avec vos colonies d'abeilles en cas de perte totale, explique-t-il. Mais il peut imaginer que cette perte serait embarrassante pour certaines personnes - et qu'elles empruntent donc la voie illégale pour reconstituer leur population d'abeilles.

Les apiculteurs espèrent un effet dissuasif

Il est fort possible que cela s'applique également à l'affaire Heitenried. Roger Fuchser raconte à 20 Minutes qu'il ne connaît pas personnellement son voleur. Mais des amis apiculteurs lui ont dit que l'homme condamné n'avait pas de formation appropriée et qu'il avait déjà perdu toutes ses abeilles à plusieurs reprises au cours de l'hiver. « Au lieu d'en acheter de nouvelles, il voulait juste les voler », explique Fuchser. Comme Götti Limacher, il espère également que le verdict de culpabilité aura un effet dissuasif sur les voleurs potentiels.

Fuchser n'a pris aucune mesure de sécurité supplémentaire, comme par exemple des émetteurs GPS dans les ruches. Il continue de compter sur sa caméra animalière – qui lui a finalement porté chance.

Le frelon asiatique atteint le Valais - Observation à Torgon

03.11.23, Keystone ATS

Le frelon asiatique a atteint le Valais. L'espèce invasive a été observée pour la première fois dans le canton le 30 octobre dernier près de Torgon, a indiqué vendredi l'Etat du Valais dans un communiqué. La task force cantonale mise en place en 2023 va analyser le cas et planifier des mesures pour la prochaine saison apicole, assure-t-il. « La protection des colonies d'abeilles est au premier plan. Le frelon asiatique se nourrit d'abeilles et d'autres insectes, nuisant ainsi à l'apiculture et à la biodiversité. L'objectif est d'empêcher la propagation de ce ravageur », explique le Canton dans son communiqué. Venu

de France, le frelon asiatique a atteint la Suisse en 2017. Il s'est d'abord propagé progressivement puis de manière accélérée durant la saison apicole 2023 le long de l'Arc jurassien et en Suisse romande. Après l'annonce de sa présence dans le canton de Vaud, on s'attendait à le voir apparaître en Valais, est-il rappelé. Il s'agit désormais de déterminer si l'observation de Torgon concerne un individu isolé et égaré ou si un nid non détecté se trouve à proximité. La lutte vise à trouver et à détruire les nids de frelons asiatiques, relève le Canton. Les spécialistes du Service sanitaire apicole national soutiennent la task force cantonale dans la poursuite de ses travaux. Pour 2024, la surveillance existante sera intensifiée dans les environs du lieu de découverte et dans le Chablais, souligne-t-on encore. Les observations suspectes peuvent être signalées via le système national de déclaration sur le site frelonasiatique.ch. Le moyen le plus simple est de signaler le lieu de la découverte, accompagné d'une photo de l'insecte, prise par exemple avec un smartphone.

L'union suisse des paysans prévoit des conseils en matière de bandes fleuries

15 novembre 2023, Schweizer Bauer

L'union suisse des paysans (USP) était partenaire d'un webinaire organisé par la Hafl et BienenSchweiz sur le thème de la promotion des surfaces fleuries sur les terres arables. 120 agriculteurs et quelques apiculteurs ont collecté des informations sur la promotion des insectes pollinisateurs et des insectes utiles. Le webinaire s'est terminé par une présentation du réseau de conseil en cours de constitution et une conclusion de l'USP. Lors du webinaire, les expériences d'une exploitation betteravière ont été partagées, des mesures de promotion des abeilles et des insectes utiles ont été présentées et des projets visant à promouvoir les zones de floraison ont été présentés. Les experts ont montré les connaissances déjà acquises sur les bandes fleuries.

Un projet pilote contre le frelon asiatique devrait voir le jour

16.11.2023, Le Quotidien Jurassien, BFL

Alors que les frelons asiatiques sont en phase d'installation dans le Jura, certains apiculteurs jurassiens pourraient dès janvier prochain être formés spécialement dans la détection précoce de leurs nids. Lors d'une récente réunion à Cour-

temelon de la Société romande d'apiculture, la Fédération jurassienne d'apiculture, le CABI (Centre for Agriculture and Bioscience International) à Delémont et la Fondation rurale interjurassienne ont travaillé à l'élaboration d'un projet pilote d'organisation de lutte contre ce redoutable prédateur des abeilles. Le projet implique directement les sociétés d'apiculture jurassiennes.

Forte propagation

«On devra faire avec le frelon asiatique. Mais le but est de diminuer le plus possible son installation», commente Sonia Burri-Schmassmann, présidente de la Fédération jurassienne d'apiculture (FJA). En ce moment, les inquiétudes sont grandes, car 15 nids de frelons asiatiques ont déjà été détruits dans le canton du Jura cette année, contre un seul en 2022. Le climat doux de l'hiver 2022-2023 a notamment été bénéfique à la reproduction de cette espèce invasive sur l'ensemble de la chaîne jurassienne, souligne la FJA.

Le projet de lutte consistera à renforcer le rôle des apiculteurs dans la détection précoce des nids de frelons asiatiques, par la formation et le développement de techniques de détection. La FJA espère pouvoir le commencer en janvier 2024, mais elle devra encore s'assurer d'obtenir le financement nécessaire.

Pour pouvoir bénéficier du soutien financier de l'Office fédéral de l'agriculture, la FJA doit encore trouver d'ici la fin d'année un financement complémentaire de 15 000 fr.

En Afrique, les chasseurs de miel et les oiseaux ont appris à se rendre service

09.12.2023, Le Temps, Aurélie Coulon

Au Mozambique et en Tanzanie, des chercheurs de miel sont guidés par les Indicateurs pour trouver du miel d'abeilles. La communication entre ces deux espèces est le fruit d'une coévolution culturelle. L'oiseau est capable de reconnaître l'appel humain de sa région.

Si nous avons tous en tête des exemples de coopération entre êtres humains et animaux domestiqués, comme le chien de berger guidé par son maître, les histoires d'entraide avec des animaux sauvages sont plus rares. Un des cas les plus documentés est celui de la relation entre les chasseurs de miel africains et le Grand

Indicateur (*Indicator indicator*), un oiseau de la taille d'un étourneau et de couleur marron, dont le plat favori est la cire d'abeille.

L'humain à la recherche de miel recrute l'oiseau grâce à un appel particulier. Le volatile lui répond en poussant des cris, puis le guide jusqu'à un essaim. Le chasseur de miel, grâce au feu, enfume les abeilles et ouvre le nid à coups de hache, rendant accessible le butin de chacun. Du miel pour l'homme et de la cire pour l'oiseau. C'est du donnant-donnant.

«C'est un des très rares exemples de coopération entre l'être humain et une espèce sauvage, avec un apport bénéfique des deux côtés. Cette coopération est facilitée par la communication entre les deux espèces, explique Claire Spottiswoode, biologiste à l'Université de Cambridge et actuellement sur son terrain d'étude au Mozambique. Un autre exemple merveilleux a été décrit récemment au Brésil, où sur une plage, des dauphins rabattent les bancs de poissons dans les pieds de pêcheurs qui les attendent avec leurs filets. Dans ce cas-ci, les signaux ne sont pas vocaux. Les pêcheurs et les dauphins interprètent le comportement de l'autre.»

La biologiste est une des spécialistes du mutualisme entre chasseurs de miel du groupe Yao et les Indicateurs, dans la réserve naturelle de Niassa, au Mozambique. Dans une étude publiée en 2016 dans la revue *Science*, elle avait démontré avec deux coauteurs, Colleen Begg et Keith Begg, que les appels des chasseurs Yao, des «brrr-hm» sonores, augmentaient la probabilité d'être guidé par un oiseau et de trouver un essaim, par rapport à d'autres sons animaux ou humains d'amplitude similaire. C'était la preuve expérimentale qu'il existait une réponse adaptative de l'oiseau à l'appel. La chercheuse a publié jeudi dans *Science* de nouveaux résultats expérimentaux permettant de comprendre davantage cette coopération homme-animal.

Grande diversité de signaux humains

A travers l'Afrique, les formes de communication des chasseurs de miel sont très différentes, avec une riche variété de sons, formant autant de cultures locales. Certains chasseurs sifflent pour appeler l'oiseau, comme le groupe des Hadza en Tanzanie, d'autres utilisent des instruments à vent, comme des petits sifflets taillés dans des tiges, ou encore disent des mots. «Nous nous sommes demandé si les Indicateurs étaient capables de flexibilité face à ces différentes

cultures et d'ajuster leur comportement», indique Claire Spottiswoode. Pour tester son hypothèse, la zoologue a échangé ses enregistrements des «brrr-hm» des Yao avec les sifflements des Hadza collectés par son collègue anthropologue Brian Wood, de l'Université de Californie à Los Angeles, qui travaille en Tanzanie. Chacun dans son terrain d'étude, à 1000 kilomètres de distance, les scientifiques ont diffusé aux oiseaux les appels de l'autre région et comparé leur comportement par rapport à celui observé après le signal du groupe ethnique local. Les auteurs ont découvert que les appels Hadza n'attiraient pas les Indicateurs de la région Yao, et vice versa.

«Ils n'étaient pas attirés non plus par la seule présence humaine ni par les deux types d'appels, donc ce n'est pas une caractéristique sonore commune qui les attire, précise Claire Spottiswoode. Les Indicateurs ne répondent pas fortement à la culture humaine d'une autre région géographique parce qu'ils n'ont pas eu le temps de l'apprendre.» Ces résultats démontrent selon les auteurs que cette coopération est le fruit d'une coévolution culturelle. «Les deux espèces ont adopté des comportements culturels qui s'influencent mutuellement. La coopération avec l'humain est innée chez l'Indicateur mais il a besoin d'apprendre pour s'ajuster aux variations des différentes cultures humaines», ajoute la biologiste.

L'oiseau a appris la culture humaine

«Ce résultat est très intéressant et les auteurs ont fait tous les contrôles nécessaires pour aboutir à leur conclusion, commente Coralie Debracque, neuroscientifique et médiatrice scientifique au Centre national de compétence en recherche sur l'évolution du langage (NCCR Evolving Language). Ce n'est pas étonnant que les Indicateurs aient pu apprendre la culture locale, étant donné les capacités cérébrales des oiseaux. Ils font partie des rares animaux doués pour l'apprentissage vocal.»

Les témoignages récoltés par Claire Spottiswoode auprès des chasseurs de miel Yao lui ont appris que ces derniers apprenaient l'appel auprès de leurs aïeux. Quant au mode d'apprentissage des oiseaux, celui-ci n'est pas encore clairement identifié. Une chose est sûre, ils n'apprennent pas ce comportement de leurs parents biologiques - l'espèce parasite le nid d'autres oiseaux, comme le coucou gris. Les jeunes ne rencontrent donc jamais leurs géniteurs. «Il se peut que les Indicateurs apprennent à répondre

au signal du chasseur local en regardant et imitant le comportement d'oiseaux plus âgés, mais d'autres explications sont possibles, suggèrent William Searcy, biologiste de l'Université de Miami, et Stephen Nowicki, expert de la communication animale à l'Université de Duke, aux Etats-Unis, dans un article indépendant publié conjointement avec l'étude dans Science. Une autre possibilité serait que les jeunes Indicateurs créent une association entre le signal et la récompense directement, par la rencontre fortuite du chasseur qui appelle et la découverte de cire d'abeilles.» Selon Claire Spottiswoode, les deux options ont «probablement eu lieu en même temps. L'apprentissage peut se faire en regardant les autres faire et par association.»

Se pose aussi la question de l'ancienneté de cette coopération entre les chasseurs de miel et les Indicateurs. Existait-elle déjà il y a 10 000 ou 100 000 ans en Afrique? «Leur relation est probablement très ancienne, peut-être même plus vieille que notre espèce, car les outils nécessaires pour extraire le miel des nids d'abeilles (le feu et la hache) ont été développés bien avant l'apparition d'*Homo sapiens*, il y a entre 1 et 3 millions d'années, affirme Claire Spottiswoode. Mais c'est difficile de traquer une culture dans le passé. Je suppose que les cultures des chasseurs de miel ont aussi changé au cours du temps, nécessitant une certaine adaptabilité des Indicateurs.»

Une tradition depuis quatre générations

14.12.2023, *ArclInfo*, Eleonore Deloye

«Le miel est une tradition de La Chaux-de-Fonds. Après tout, il y a bien des abeilles sur l'écusson de la Ville!» L'apiculture, c'est une histoire de famille chez les Kaufmann. Depuis plusieurs décennies, les ruches de l'exploitation agricole située au Bas-Monsieur se transmettent de génération en génération.

Une production «à l'ancienne»

En créant le Miel du Bas-Monsieur, Guillaume Kaufmann n'a pas échappé à cette tradition instaurée par son arrière-grand-père. «J'ai toujours été fasciné par les abeilles», raconte-t-il. «J'ai eu ma première ruche à 12 ans, puis j'ai continué de manière autonome.»

Vingt-trois ans plus tard, ce n'est plus d'une mais d'une soixantaine de ruches dont Guillaume Kaufmann s'occupe au quotidien. Et selon lui, rien de mieux que la production «à l'ancienne».



Source: Claire Spottiswoode

«Mes ruchers sont en pavillon, on met le miel en bocal dans la cuisine de mes parents et je colle mes étiquettes avec du lait pour qu'elles se retirent plus facilement et que je puisse réutiliser les bocaux», décrit-il. «Je suis de la vieille école. Je travaille avec mon épouse et mes parents. La production prend plus de temps, mais je tiens à cet aspect artisanal.»

Pas uniquement du miel

Guillaume Kaufmann fabrique du miel classique et du miel crémeux. A l'approche des fêtes, il diversifie ses produits. «Je fais de la moutarde au miel pour Noël. Récemment, j'ai collaboré avec Nectar d'or pour créer de l'hydromel, qui est déjà épuisé.» Actuellement, le Chaux-de-Fonnier travaille à temps partiel à la bibliothèque de la ville. Dès l'année prochaine, il reprendra l'exploitation agricole de son père. Il poursuivra l'élevage de génisses tout en continuant son travail avec ses ruches. «L'apiculture a une part d'aléatoire. Certaines années, on n'obtient aucune récolte. C'est donc risqué de mettre tous ses œufs dans le même panier», explique-t-il.

«Mais l'apiculture aura toujours sa place dans mon travail. J'ai toujours adoré ça. Je l'ai dans le sang.»



Source: David Marchon

Le chasseur de miel Yao Seliano Rucunua tient dans sa main un grand indicateur (Indicator indicator) mâle attrapé dans la réserve naturelle de Niassa au Mozambique.

DATES À RETENIR

	Date	Heure	Manifestations	Lieu	Contact	Public cible	Participation
JURA SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE DELÉMONT ET ENVIRONS	24.03.24	10h	Visite de printemps : poser un diagnostic simple de l'état d'une colonie et déterminer les mesures à prendre.	Station de lavage, Bellerive	Marc Flühmann Charly Nusbaumer	Apiculteurs	Public
NEUCHÂTEL SOCIÉTÉ D'APICULTURE DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES	28.02.24	20h	Stamm ouvert à tous. Echanges d'expériences et de pratiques.	Restaurant du Chevreuil La Chaux-de-Fonds	Michel Fahrny 032 968 71 58	Apiculteurs	Toutes les sections
	27.03.24	20h	Stamm ouvert à tous. Echanges d'expériences et de pratiques.	Lieu à définir La Chaux-de-Fonds	Michel Fahrny 032 968 71 59	Apiculteurs	Toutes les sections
SERVICE SANITAIRE APICOLE	08.02.24	20h	Contrôle des déchets	En ligne et en direct	Participation sans inscription ; il suffit de cliquer sur le lien de participation sous www.abeilles.ch/manifestations-ssa	Apiculteurs	Public
	14.03.24	20h	Maladies du couvain	En ligne et en direct	Participation sans inscription ; il suffit de cliquer sur le lien de participation sous www.abeilles.ch/manifestations-ssa	Apiculteurs	Public

A VENDRE

Canton de Neuchâtel

1 rucher 12 colonies, sans abeilles

Possibilité de le déménager.

Eventuellement à remettre

1 rucher 20 colonies dans la même région.

Didier Gigon - Chalet 18 - 2300 La Chaux-de-Fonds
didier-gigon@bluewin.ch

A VENDRE (BioSuisse)

**Nucléus DB hivernés,
reine Carnica d'élevage 2023**

Fr. 300.- disponible dès mi-avril

Nucléus 2024

dès mi-juin (250.-)

Réservation : yvan.maytain@gmail.com

La Revue suisse d'apiculture maintenant disponible en ligne!



Rendez vous sur https://revue.abeilles.ch/mon_compte/ pour vous identifier grâce aux informations reçues par e-mail.

Pas encore inscrit? Remplissez le formulaire sur www.revue.abeilles.ch pour demander l'accès en ligne.

Revue papier :

- Vous pouvez en tout temps résilier l'envoi de la revue papier en contactant administration@abeilles.ch.
- Les personnes ayant fait part de leur désir de ne plus recevoir la revue en version papier lors de leur annonce ne la recevront plus dès à présent.

Votre numéro de membre a changé !

Avec plus de 3800 membres et 200 abonnés, la gestion des membres nécessitait une solution moderne permettant une administration efficace à tous les niveaux (sections / fédérations / SAR). La solution informatique proposée et approuvée lors de l'assemblée des délégués 2023 est en place. Cette solution va grandement faciliter le travail administratif à tous les niveaux. Les responsables des sections et fédérations ont reçu une formation et des accès pour leurs activités.

La seule conséquence visible pour les membres et abonnés SAR est le changement des numéros de membres. Vous trouverez votre nouveau numéro en haut de votre adresse (2^{ème} ligne) qui apparaît au dos de cette revue.



JAB
CH-2904 Bressaucourt
P.P. / Journal



Retours à :
Revue suisse d'apiculture
Les Brussattes 1

Calendrier 2024

Les nouveaux délais rédactionnels ont été fixés au 1^{er} du mois précédant la parution.

Délais rédactionnels 2024

Janv.-fév.	15.12.2023
Mars	01.02.2024
Avril	01.03.2024
Mai	01.04.2024
Juin	01.05.2024
Juillet	01.06.2024
Août	01.07.2024
Septembre	01.08.2024
Octobre	01.09.2024
Nov.-déc.	01.11.2024

Délais annonceurs 2024

Janv.-fév.	20.12.2023
Mars	09.02.2024
Avril	09.03.2024
Mai	09.04.2024
Juin	09.05.2024
Juillet	09.06.2024
Août	09.07.2024
Septembre	09.08.2024
Octobre	09.09.2024
Nov.-déc.	02.11.2024

N'hésitez pas à contacter la rédaction à revue.sar@abeilles.ch ou à consulter notre nouveau site web revue.abeilles.ch.

Vous êtes vendeur·euse de reines ?

Vous avez la possibilité de figurer sur la liste 2024 qui paraîtra dans la revue d'avril.

Contactez la rédaction **avant le 1^{er} mars 2023**

revue.sar@abeilles.ch

079 727 61 43

en renseignant les informations suivantes:

Eleveur·euse	Contact	Race	Prix reine station A	Prix reine station B	Prix reine rucher	Port
Nom Prénom Adresse	Mail et/ou téléphone					Inclus/en sus/coût